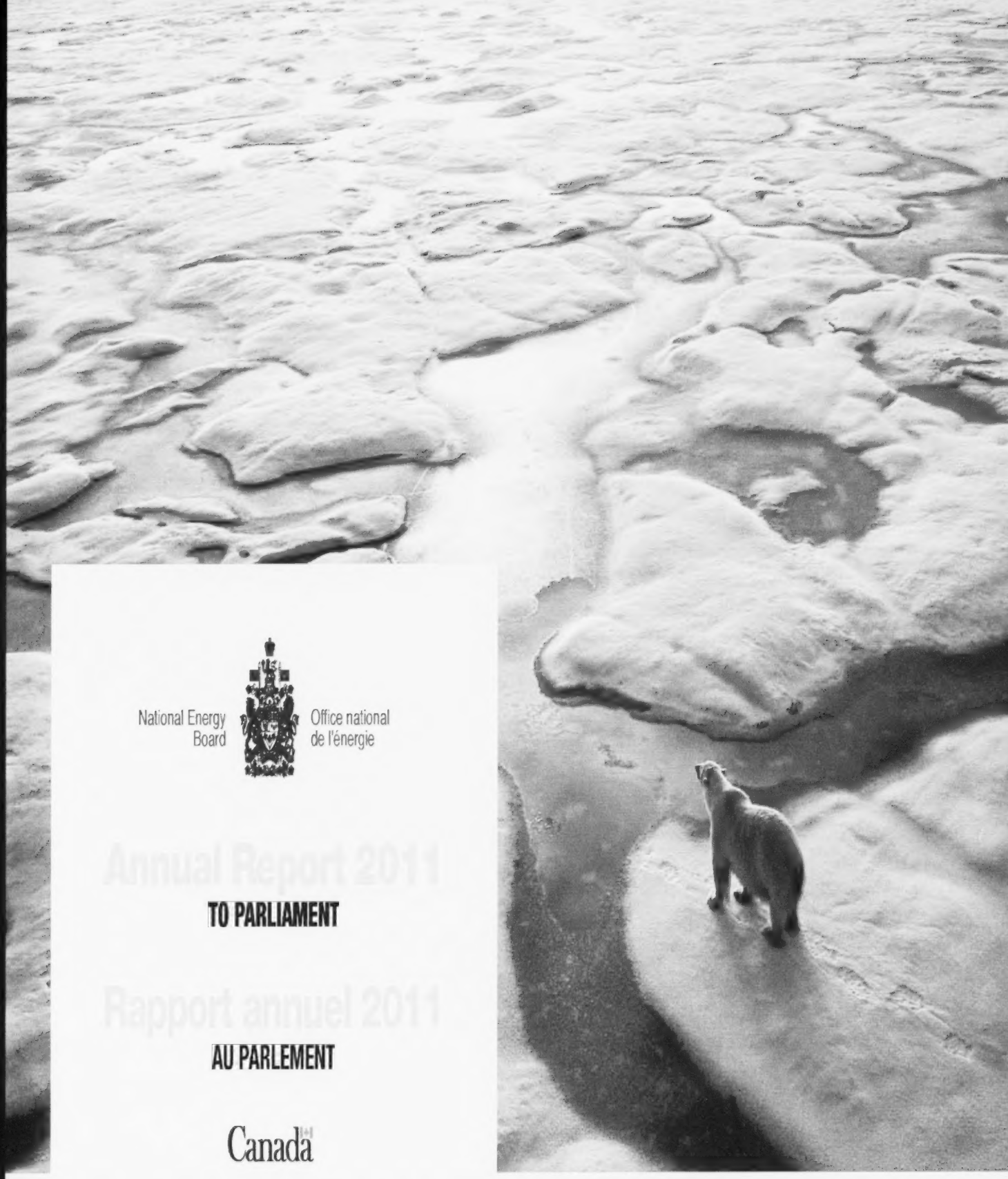

National Energy Board

Office national de l'énergie

Annual Report 2011

TO PARLIAMENT

Rapport annuel 2011

AU PARLEMENT

Canada

Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@neb-one.gc.ca

Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : info@neb-one.gc.ca

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2011
as represented by the National Energy Board

Cat. No. NE1-2011-PDF
ISSN 1498-5055

Copies are available on request from:
National Energy Board
Publications Office
444 Seventh Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2P 0X8
403-299-3562
1-800-899-1265

For pick-up at the NEB office:
Library
Ground Floor

Internet: www.neb-one.gc.ca

Printed in Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2011
représentée par l'Office national de l'énergie

N° de cat. NE1-2011-PDF
ISSN 1498-5055

Demandes d'exemplaires :
Office national de l'énergie
Bureau des publications
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8
403-299-3562
1-800-899-1265

Des exemplaires sont également disponibles
à la bibliothèque de l'Office
(rez-de-chaussée).

Internet : www.one-neb.gc.ca

Imprimé au Canada

National Energy Board

Office national de l'énergie

15 March 2012

The Honourable Joe Oliver
Minister of Natural Resources Canada
580 Booth Street, 21st Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0E4

Dear Minister:

Annual Report 2011

I am pleased to submit the Annual Report of the National Energy Board for the year ending 31 December 2011, in accordance with the provisions of Section 133 of the *National Energy Board Act*, R.S.C. 1985, c. N-7.

Gaétan Caron
Chair and CEO

Canada

444 Seventh Avenue SW
Calgary, Alberta T2P 0X8

444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P X8

Telephone/Téléphone: 403-292-4800
Fax/Télécopieur: 403-292-5503
www.neb-one.gc.ca
Toll free/Sans frais: 1-800-899-1265
Toll free fax/Télécopieur sans frais: 1-877-288-8803

Office national de l'énergie

National Energy Board

Le 15 mars 2012

L'honorable Joe Oliver
Ministre de Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 21e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4

Rapport annuel 2011

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport annuel de l'Office national de l'énergie pour l'année terminée le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de l'article 133 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, L.R.C., 1985, ch. n-7.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président et premier dirigeant de l'Office national de l'énergie,

Gaétan Caron

Canada

444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P X8

444 Seventh Avenue SW
Calgary, Alberta T2P 0X8

Téléphone/Telephone : 403-292-4800
Télécopieur/Fax : 403-292-5503
www.neb-one.gc.ca
Sans frais/Toll free : 1-800-899-1265
Télécopieur sans frais/Toll free fax : 1-877-288-8803

Table of Contents

Table des matières

1 Chair's Message
Message du président

6 Our Roles And Responsibilities
Rôle et attributions

9 Safety, Security and the Environment
Sécurité, sûreté et protection de l'environnement

19 Energy Infrastructure - Today and Tomorrow
L'infrastructure énergétique : aujourd'hui et demain

26 The Public Interest
L'intérêt public

32 Energy Markets in 2011
Les marchés de l'énergie en 2011

37 NEB People and Culture
Les gens et la culture de l'ONÉ

39 A Wealth of Experience
Une mine d'expérience

41 Appendices
Annexes

Strategic Plan 2012-2015

Purpose

We regulate pipelines, energy development and trade in the Canadian public interest[1].

Vision

The NEB is active and effective in Canada's pursuit of a sustainable energy future.

Goals

1. NEB-regulated facilities and activities are safe and secure.
2. The environment is protected throughout the lifecycle of NEB-regulated facilities and activities.
3. Canadians benefit from efficient energy infrastructure and markets.
4. The rights and interests of those affected by NEB-regulated facilities and activities are respected.

Values

Integrity: We are fair, transparent, and respectful.

Regulatory Leadership: We are responsive, proactive and innovative.

Accountability: We are accountable and support each other to deliver timely, high quality results.

Strategies

- We engage Canadians.
- We hold those we regulate accountable for results in the public interest.

[1] The public interest is inclusive of all Canadians and refers to a balance of economic, environmental and social considerations that changes as society's values and preferences evolve over time.

Plan stratégique 2012-2015

Raison d'être

Réglementer, dans l'intérêt public canadien[1], les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie.

Vision

L'Office participe de façon active et efficace à la poursuite d'un avenir énergétique durable au Canada.

Buts

1. Les installations et activités réglementées par l'ONÉ sont sûres et sécuritaires.
2. L'environnement est protégé pendant tout le cycle de vie des installations et activités réglementées par l'ONÉ.
3. La population canadienne profite d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficients.
4. Les droits ainsi que les intérêts des personnes touchées par les installations et activités réglementées par l'ONÉ sont respectés.

Valeurs

Intégrité : être juste, transparent et respectueux.

Leadership en matière de réglementation : être souple, proactif et novateur.

Responsabilité : être conscient de ses responsabilités et s'appuyer mutuellement pour la production opportune de résultats de qualité.

Stratégies

- Favoriser la participation de la population canadienne.
- Tenir les parties réglementées responsables du respect de l'intérêt public.

[1] L'intérêt public englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes; il s'agit d'un équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société.

Chair's Message

For the staff and Board Members of the National Energy Board, 2011 was a year characterized by intensive public engagement. It was a year of listening to Canadians and continually seeking better ways to carry out our mandate to regulate pipelines, energy development and trade in the Canadian public interest.

Message du président

Pour le personnel et les membres de l'Office national de l'énergie, l'année 2011 s'est déroulée sous le signe d'une participation soutenue du public. Ce fut aussi une année d'écoute attentive de la population canadienne et de recherche constante de meilleurs moyens de remplir son mandat, qui est de réglementer, dans l'intérêt public canadien, les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie.

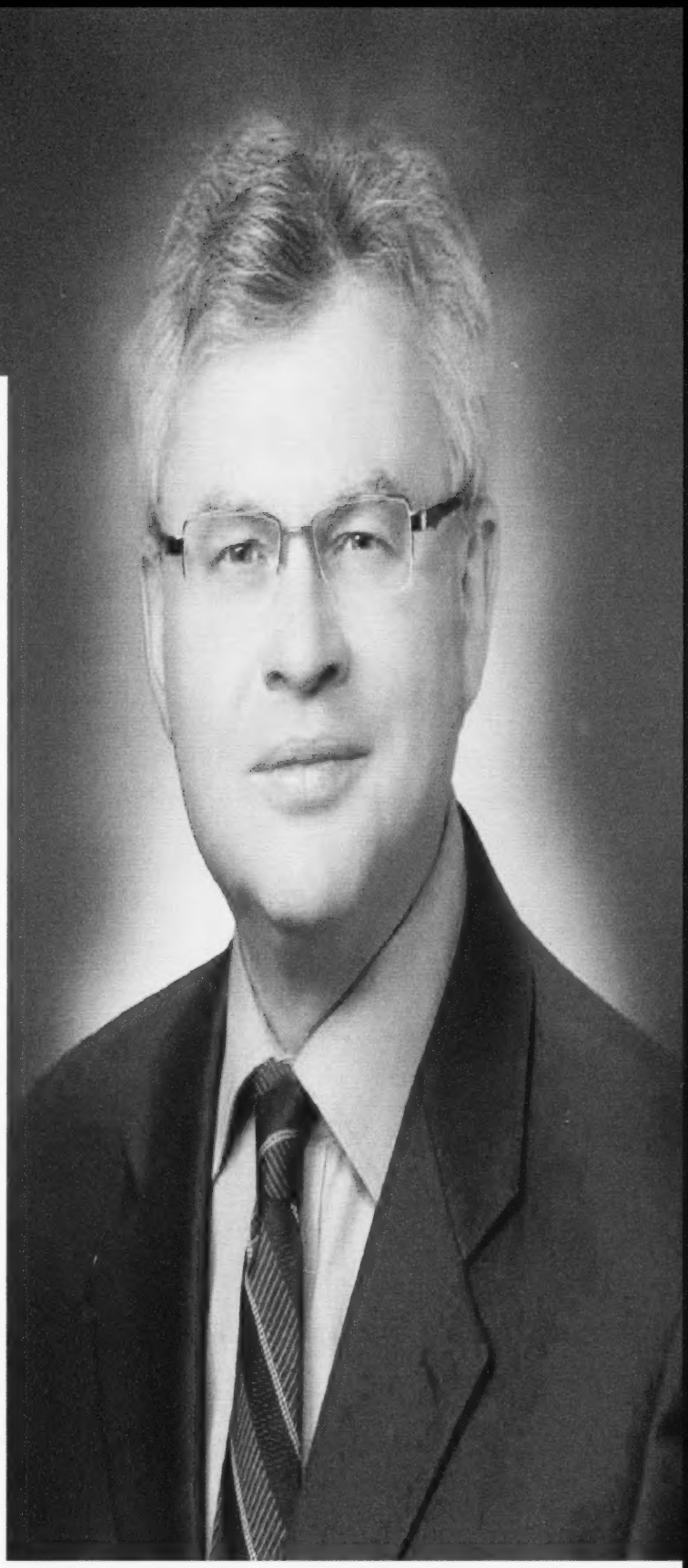

As a Board, we recognize that the Canadian public interest evolves over time and with the developments and changes in our country's energy landscape. We believe that engaging Canadians in discussions about their preferences and concerns enables the NEB to stay focused on what matters most: safety of the public and of workers, security, and protection of the environment throughout the life cycle of energy projects.

The NEB continued and concluded its review of safety and environmental requirements for Canadian Arctic offshore drilling, which began in the latter part of 2010. The culmination of the review - the objective of which was to gather information and knowledge through meaningful engagement - was a week-long Roundtable meeting in Inuvik, where participants could discuss information and comment on issues. Nearly 200 people attended the meeting in September 2011 while another 300 people listened to the live web broadcast. The report was released on 15 December 2011. The *National Energy Board Filing Requirements for Offshore Drilling in the Canadian Arctic* specify the information that the Board will need to assess in any future applications for drilling in the Canadian Arctic offshore.

As a part of our on-going commitment to collaborative consultation on our regulatory approaches to land matters, the Board this year formed a Land Matters Group. The group is made up of members from across Canada who have an interest in, or are affected by, the development and operations of federally-regulated pipelines and land issues. The Land Matters Group has already begun working on draft NEB expectations of company public involvement programs, and the Board looks forward to the rich insight and information that this collaborative initiative will yield.

As the values and the interests of the public evolve over time, so too do our expectations of those we regulate. We are committed to continually improving and clarifying our regulatory processes, and to ensuring that decisions on applications are made in a manner that addresses safety of workers and the public and protects the environment.

We are pleased with the overall safety record of the industry we regulate but are concerned with the increased number of certain types of incidents at NEB-regulated facilities in 2011. We are responding by ensuring we have clear and robust regulatory oversight, and decisive corrective action on non-compliance in industry. We initiated the *Action Plan on Safety and Environmental Protection* to focus on the four pillars of safety and environmental protection outcomes: worker safety, integrity of installations, damage prevention and emergency preparedness and response. As a part of this initiative, the Board posts more information on its website about company compliance and NEB actions for the public.

À tous les échelons de l'Office, nous savons que l'intérêt public canadien est une notion qui évolue sans cesse avec le temps, en fonction des changements qui façonnent le paysage énergétique de notre pays. Aussi croyons-nous à l'ONÉ qu'en invitant les Canadiens et Canadiennes à prendre part à la discussion sur leurs préférences et leurs préoccupations, nous pouvons rester à l'affût des enjeux les plus importants que sont la sécurité du public et des travailleurs, la sûreté et la protection de l'environnement, tout au long du cycle de vie des projets énergétiques.

Au cours de la dernière année, l'ONÉ a mené à terme son examen des exigences relatives à la sécurité et à l'environnement pour les forages extracôtiers dans l'Arctique canadien, entrepris à la fin de 2010. Ce projet, dont l'objectif était de recueillir de l'information et des connaissances grâce à une participation significative des personnes visées, a connu son point culminant lors de la tenue d'une table ronde d'une semaine à Inuvik, où les participants ont pu discuter des informations réunies et s'exprimer sur les enjeux de l'heure. Près de 200 personnes ont participé sur place à la rencontre qui s'est déroulée en septembre 2011, et 300 autres ont suivi le déroulement de celle-ci grâce à la diffusion en direct sur le Web. Le rapport sur la revue de l'Arctique a été rendu public le 15 décembre 2011. Intitulé *Exigences de dépôt relatives aux forages extracôtiers dans l'Arctique canadien*, le rapport recense les aspects qui devront retenir l'attention de l'Office dans l'évaluation d'éventuelles demandes de forages extracôtiers dans l'Arctique canadien.

Dans le cadre de son processus de consultations concertées sur ses démarches relatives aux questions foncières, l'Office a créé, cette année, le Groupe chargé des questions foncières. Ce groupe est formé de personnes de partout au Canada qui sont intéressées ou touchées par la construction et l'exploitation des pipelines relevant de la réglementation fédérale et par les questions foncières. Le Groupe chargé des questions foncières s'affaire déjà à rédiger une ébauche des attentes que devrait avoir l'ONÉ relativement aux programmes de participation du public des sociétés, et l'Office est impatient de connaître l'éclairage nouveau et les renseignements précieux qui se dégageront de cette collaboration.

À mesure que les valeurs de la société et l'intérêt public évoluent, les attentes de l'Office à l'égard des sociétés qu'il réglemente changent. L'ONÉ est déterminé à sans cesse améliorer et clarifier ses processus réglementaires et à veiller à ce que ses décisions concernant les demandes prennent en considération la sécurité des travailleurs et du public et la protection de l'environnement.

Dans l'ensemble, l'Office est satisfait du dossier de sécurité de l'industrie qu'il réglemente, mais il demeure préoccupé par l'augmentation, en 2011, du nombre de certains types d'incidents dans les installations de son ressort. Pour corriger cette situation, l'ONÉ s'assure que sa surveillance réglementaire est claire et ferme et que des mesures correctives décisives sont prises dans les cas de non-conformité. Le plan d'action que l'Office a mis en place en matière de sécurité et de protection de l'environnement traite des quatre facettes essentielles de la sécurité et de la protection de l'environnement, soit la sécurité des travailleurs, l'intégrité des installations, la prévention des dommages, et la protection civile et l'intervention d'urgence. Dans le cadre de cette initiative, l'Office affiche désormais plus d'information dans son site Web sur la conformité des sociétés et les mesures qu'il met de l'avant, à l'intention du public.

We have also taken steps to clarify our expectations of companies in developing a strong safety culture through a management system approach. A great deal of work was done this year through proposed regulatory changes and amendments, to detail the Board's requirements for management systems in safety, security and environmental protection. We have also introduced a unique initiative to enhance how company performance is measured, by looking at predictive, performance-related measures as well as incident reporting and cause analysis.

This took place against the backdrop of a very busy twelve months that saw twice the number of applications of the previous year. Our work grows in both volume and complexity. I would like to acknowledge the tremendous efforts of the NEB's Board members and our employees, who have risen to the challenges of the increased workload with professionalism, dedication to the service of the Canadian public, and an unwavering commitment to excellence in their work.

In particular I wish to thank out-going member Rowland Harrison, who has been a dedicated and invaluable Member of the Board since 1997. In that time, he has developed, within the Board and externally, a reputation for his thoughtful insights and thorough understanding of energy issues and administrative law.

Enhanced public engagement, information sharing and dialogue, and increased accountability in our regulatory approaches were the hallmarks of 2011, and we will continue this work as we face an increasingly complex and dynamic energy future in Canada. Our focus remains clear: to regulate in a way that protects the safety of workers and the public, protects our environment and respects the voices of Canadians.

L'ONÉ a également instauré une démarche pour clarifier ses attentes à l'endroit des sociétés afin que leurs systèmes de gestion favorisent l'adoption d'une solide culture de sécurité. Beaucoup de travail a été accompli en ce sens durant la dernière année par des projets de modifications réglementaires visant à préciser les exigences de l'Office à l'égard des systèmes de gestion dans les domaines de la sécurité, de la sûreté et de la protection de l'environnement. L'Office a aussi créé une initiative unique pour raffiner ses méthodes de mesure du rendement des sociétés, en adoptant une approche prévisionnelle qui complète les mécanismes déjà en place relatifs au signalement et à l'analyse des causes des incidents.

Tout cela, l'Office est parvenu à l'accomplir malgré le fait qu'il a dû traiter deux fois plus de demandes que l'année précédente. Au fil du temps, le volume et la complexité de son travail augmentent constamment. Je m'en voudrais de ne pas souligner les efforts remarquables des membres et du personnel de l'Office. Ils ont été à la hauteur des défis posés par leur charge de travail accrue et ils ont fait preuve d'un professionnalisme et d'un dévouement exceptionnels pour servir la population canadienne. Leur attachement à l'excellence de leur travail ne s'est jamais démenti.

Je tiens à remercier tout particulièrement Rowland Harrison, dont le mandat a pris fin. Membre de l'Office depuis 1997, il s'est signalé par son dévouement et son travail irréprochables. Au cours de son mandat à l'ONÉ, il s'est bâti, aussi bien au sein de l'organisation qu'à l'extérieur, une réputation enviable pour ses avis réfléchis et sa compréhension exhaustive des enjeux énergétiques et du droit administratif.

Une participation accrue du public, un meilleur partage de l'information et un plus grand dialogue, une reddition de comptes améliorée en matière de réglementation, voilà les faits saillants de l'année 2011. L'Office entend continuer à relever les défis que pose l'avenir énergétique toujours plus complexe et plus dynamique du Canada. Notre mission demeure limpide : réglementer l'industrie d'une manière qui assure la sécurité des travailleurs et du public, protège l'environnement et respecte la voix des Canadiens et Canadiennes.

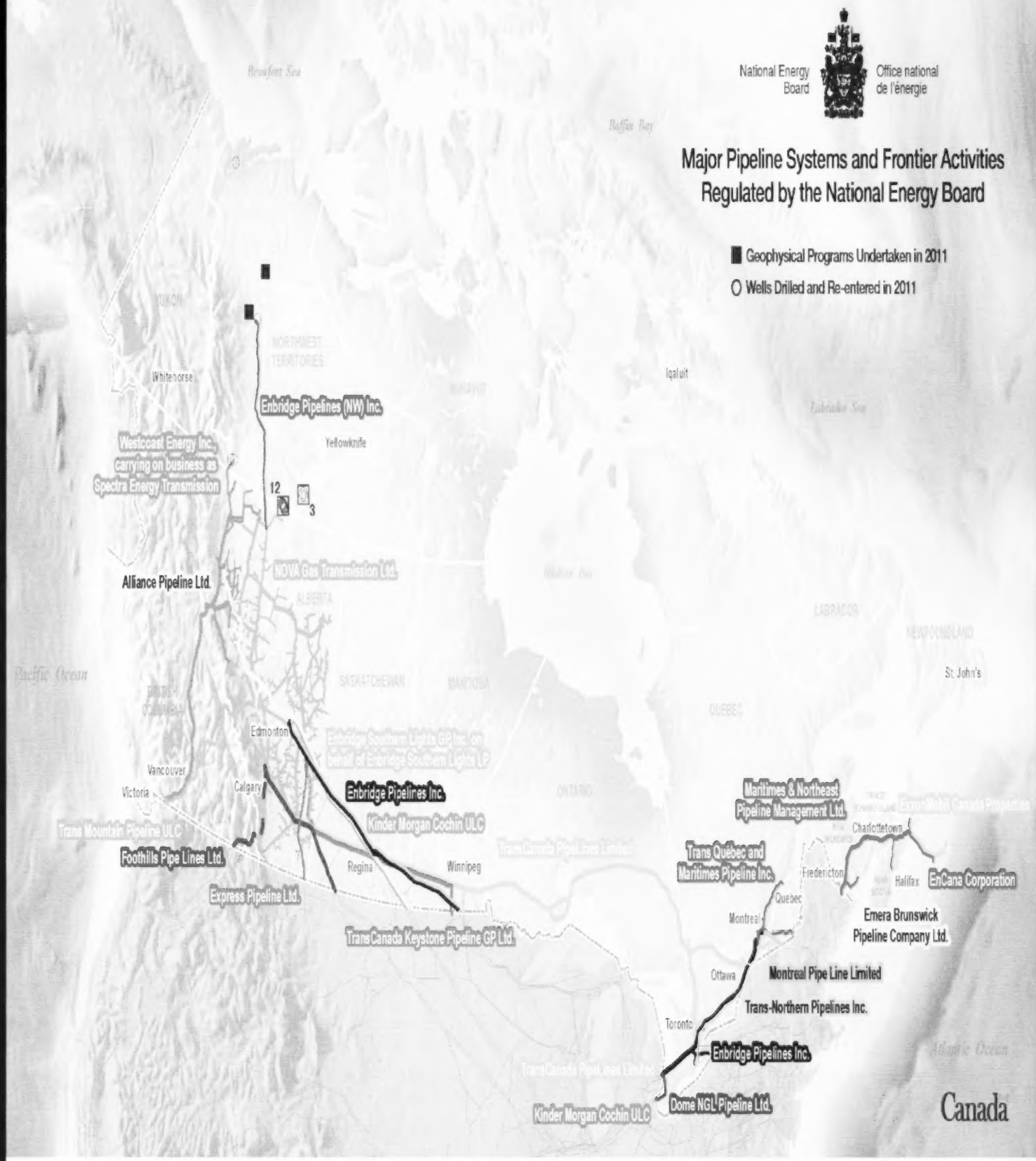
National Energy Board
Office national de l'énergie
Major Pipeline Systems and Frontier Activities Regulated by the National Energy Board
Geophysical Programs Undertaken in 2011
Wells Drilled and Re-entered in 2011
Beaufort Sea
Baffin Bay
Labrador Sea
Pacific Ocean
Atlantic Ocean
YUKON
NORTHWEST TERRITORIES
NUNAVUT
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUEBEC
LABRADOR
NEWFOUNDLAND
Whitehorse
Yellowknife
Iqaluit
St. John's
Vancouver
Victoria
Edmonton
Calgary
Regina
Winnipeg
Montreal
Quebec
Fredericton
Charlottetown
Halifax
Ottawa
Toronto
Enbridge Pipelines (NW) Inc.
Westcoast Energy Inc., carrying on business as Spectra Energy Transmission
Alliance Pipeline Ltd.
NOVA Gas Transmission Ltd.
Enbridge Southern Lights GP Inc. on behalf of Enbridge Southern Lights LP
Enbridge Pipelines Inc.
Kinder Morgan Cochin ULC
Trans Mountain Pipeline ULC
Foothills Pipe Lines Ltd.
Express Pipeline Ltd.
TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd.
Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd.
Trans Québec and Maritimes Pipeline Inc.
EnCana Corporation
Emera Brunswick Pipeline Company Ltd.
Montreal Pipe Line Limited
Trans-Northern Pipelines Inc.
Enbridge Pipelines Inc.
Dome NGL Pipeline Ltd.
Kinder Morgan Cochin ULC
Canada

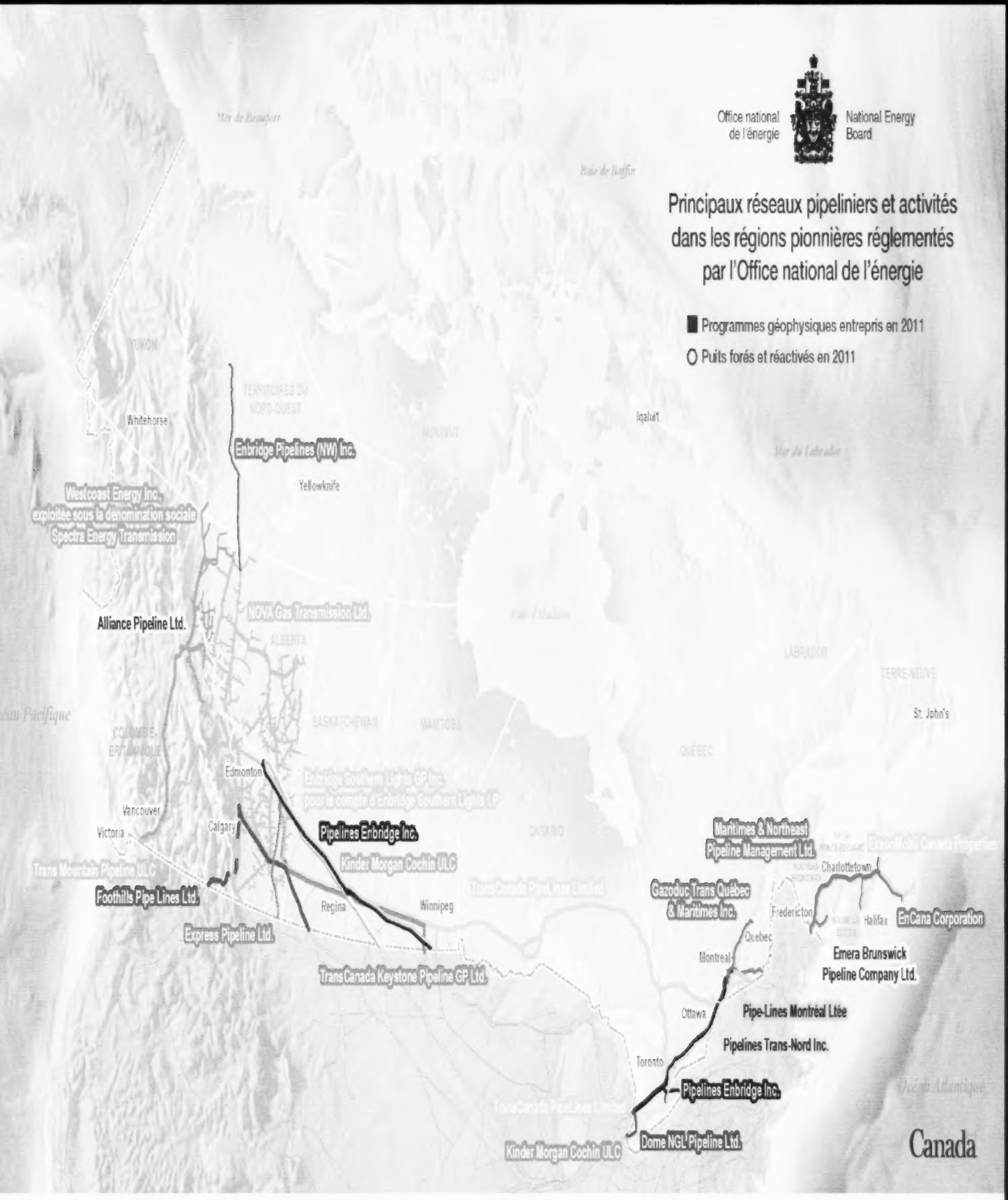
Office national de l'énergie
National Energy Board
Principaux réseaux pipeliniers et activités dans les régions pionnières réglementés par l'Office national de l'énergie
Programmes géophysiques entrepris en 2011
Puits forés et réactivés en 2011
Mer de Beaufort
Baie de Baffin
Mer du Labrador
Golfe du Saint-Laurent
Océan Pacifique
Océan Atlantique
YUKON
TERRITOIRES DU NORD-OUEST
NUNAVUT
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUÉBEC
LABRADOR
TERRE-NEUVE
Whitehorse
Yellowknife
Iqaluit
St. John's
Vancouver
Victoria
Edmonton
Calgary
Regina
Winnipeg
Montréal
Ottawa
Toronto
Québec
Fredericton
Halifax
Charlottetown
Enbridge Pipelines (NW) Inc.
Westcoast Energy Inc., exploitée sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission
Alliance Pipeline Ltd.
NOVA Gas Transmission Ltd.
Enbridge Southern Lights GP Inc. pour le compte d'Enbridge Southern Lights LP
Pipelines Enbridge Inc.
Kinder Morgan Cochin ULC
Trans Mountain Pipeline ULC
Foothills Pipe Lines Ltd.
Express Pipeline Ltd.
TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd.
TransCanada PipeLines Limited
Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd.
ExxonMobil Canada Properties
Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.
EnCana Corporation
Emera Brunswick Pipeline Company Ltd.
Pipe-Lines Montréal Ltée
Pipelines Trans-Nord Inc.
Pipelines Enbridge Inc.
Kinder Morgan Cochin ULC
Dome NGL Pipeline Ltd.
Canada

Our Role and Responsibilities

The National Energy Board (NEB or the Board) is an independent federal regulator established in 1959. Our mandate is to promote safety and security, environmental protection and economic efficiency in the Canadian public interest, in the regulation of pipelines, energy development and trade. The Board reports to Parliament through the Minister of Natural Resources.

Rôle et attributions

L'Office national de l'énergie (ONÉ ou l'Office) est un organisme de réglementation fédéral indépendant qui a été créé en 1959. Son mandat est de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience économique au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie. Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

Getting Information to Canadians about Safety and Environmental Protection

The National Energy Board is committed to sharing information with Canadians on the performance of industry with respect to safety and environmental protection. In order to improve access to this kind of information, the Board began to post additional documents on its website in October 2011 as part of the Action Plan on Safety and Environmental Protection. They include all documents related to Board-initiated safety and environmental compliance actions received or issued through the Secretary under the *National Energy Board Act*, as follows:

- Board Orders and letters;
- filings and correspondence regarding compliance with conditions of approvals and other Board Orders;
- filings and correspondence from companies to the Board related to safety and environmental compliance actions, including Corrective Action Plans; and,
- final operational Audit Reports.

In addition to improving public access to information, this initiative will support the Board's mandate and commitment to hold those we regulate accountable for results in the public interest; facilitate collaborative discussions; and promote continual improvement of industry compliance practices.

Records of Board proceedings, safety advisories and information on pipeline ruptures have been and will continue to be available on the NEB website www.neb-one.gc.ca.

The Board is funded by Parliament through the *Appropriations Act*, with approximately 90 per cent of this being cost recovered by the Federal government from the energy industry the NEB independently regulates. Financial statements for cost recovery purposes are prepared annually and audited by the Office of the Auditor General. The audited financial statements for cost recovery purposes can be found on our website under Reports> Auditor's Reports and NEB Financial Statements.

In addition to the Cost Recovery Financial Statements, which are prepared on a calendar year basis, the NEB prepares financial statements which form part of the Public Accounts of Canada. Additional information on the NEB's budgets and plans may be found on our website under Reports> Reports on Plans and Priorities (RPP). Table 1 provides an overview of NEB financial and human resources.

Table 1 - NEB Expenditures and Staff (by fiscal year)[2]

Fiscal Year (1 April to 31 March) Exercice (du 1er avril au 31 mars)	Expenditures (million $) Dépenses (en millions de dollars)	Staff (Full-Time Equivalents) Personnel (équivalents temps plein)
2009-2010	56,2	350
2010-2011	60,3	382
2011-2012	62,9	398

In 2011 we regulated approximately 71 000 kilometres of pipelines and approximately 1400 kilometres of power lines across Canada. These pipelines shipped approximately $103 billion[3] worth of crude oil, petroleum products, natural gas liquids and natural gas to Canadian and export customers at an estimated transportation cost of $6.1 billion. NEB-regulated international power lines transmitted approximately $2.5 billion of electricity into and out of Canada.

Le financement des activités de l'Office provient du Parlement aux termes de la *Loi de crédits*, et le gouvernement fédéral recouvre environ 90 % de ces frais auprès des sociétés du secteur de l'énergie que l'ONÉ réglemente de façon indépendante. Les états financiers dans le contexte du recouvrement de ses frais sont produits annuellement et vérifiés par le Bureau du vérificateur général. Ces états financiers vérifiés sont accessibles sur le site Web de l'ONÉ, sous Rapports > Rapports du vérificateur et états financiers de l'ONÉ.

Outre les états financiers relatifs au recouvrement des frais qui sont produits pour l'année civile, l'ONÉ dresse des états financiers qui sont intégrés aux Comptes publics du Canada. Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur les budgets et les plans de l'ONÉ sur le site Web de l'Office, sous Rapports > Rapport sur les plans et les priorités (RPP). Le tableau 1 donne un aperçu des ressources financières et humaines de l'ONÉ.

Tableau 1 – Dépenses et personnel de l'ONÉ (par exercice)[2]

En 2011, environ 71 000 kilomètres de pipelines et 1 400 kilomètres de lignes de transport d'électricité au Canada étaient soumis à la réglementation de l'ONÉ. Ces pipelines ont transporté, vers les marchés intérieurs et d'exportation, du pétrole brut, des produits pétroliers, des liquides de gaz naturel et du gaz naturel ayant une valeur approximative de 103 milliards de dollars[3]. On estime à 6,1 milliards de dollars les coûts de transport de tous ces produits. Les lignes internationales de transport d'électricité relevant de l'Office ont transporté de l'électricité aux fins d'importation ou d'exportation pour une valeur estimée à environ 2,5 milliards de dollars au cours de l'année.

[2] 2011-2012 are estimated amounts.
[2] Les données pour 2011-2012 sont estimatives.

[3] This value is derived from annual throughputs and the weighted average yearly commodity price.
[3] Chiffre fondé sur les débits annuels et la moyenne annuelle pondérée des prix des produits.

The main responsibilities of the NEB are established in the *National Energy Board Act* (NEB Act) and include regulating:

- The construction and operation of pipelines that cross international or provincial borders, as well as pipeline tolls and tariffs;
- The construction and operation of international power lines and designated inter-provincial power lines; and,
- Natural gas imports and exports, and crude oil, natural gas liquids (NGL), and electricity exports.

Additionally, the Board has regulatory responsibilities for oil and gas exploration and activities on frontier lands not otherwise regulated under joint federal/provincial accords. These regulatory responsibilities are under the *Canada Oil and Gas Operations Act* (COGO Act), certain provisions of the *Canada Petroleum Resources Act* (CPR Act) and specific sections in the *Northern Pipeline Act*. These responsibilities apply to West Coast offshore, Northwest Territories, Nunavut, Arctic offshore, Hudson Bay, part of the Gulf of St. Lawrence, a portion of the Bay of Fundy and onshore Sable Island.

The NEB has environmental responsibilities under the NEB Act, *Canadian Environmental Assessment Act (CEA Act)* and the *Mackenzie Valley Resource Management Act (MVRMA)*. In addition, certain Board inspectors are appointed Health and Safety Officers by the Minister of Labour to administer Part II of the *Canada Labour Code* as it applies to facilities and activities regulated by the Board.

The Board also monitors aspects of energy supply, demand, production, development and trade that fall within the jurisdiction of the federal government (see *Energy Markets in 2011*).

More information on the background and operations of the NEB can be found on the Board's website, www.neb-one.gc.ca.

La *Loi sur l'Office national de l'énergie* (Loi sur l'ONÉ) définit les principales responsabilités de l'Office, qui consistent à réglementer :

- la construction et l'exploitation des pipelines internationaux ou interprovinciaux, de même que les droits et tarifs de transport s'y rapportant;
- la construction et l'exploitation de lignes internationales de transport d'électricité et de lignes interprovinciales désignées;
- les importations et exportations de gaz naturel ainsi que les exportations de pétrole brut, de liquides de gaz naturel (LGN) et d'électricité.

En outre, l'Office assume des responsabilités en matière de réglementation relativement à l'exploration pétrolière et gazière ainsi qu'aux activités sur les terres pionnières qui ne sont pas, par ailleurs, assujetties à une entente fédérale-provinciale. Ces responsabilités lui sont conférées par la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (LOPC), certaines dispositions de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* (LFH) et des articles précis de la *Loi sur le pipe-line du Nord*. L'autorité de l'ONÉ s'étend aux régions suivantes : la zone extracôtière de la côte Ouest, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, la zone extracôtière de l'Arctique, la baie d'Hudson, une partie du golfe du Saint-Laurent, une partie de la baie de Fundy et l'île de Sable.

La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE), la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (LGRVM) et la Loi sur l'ONÉ confèrent en outre à l'Office des responsabilités sur le plan environnemental. Par ailleurs, le ministre du Travail nomme des inspecteurs de l'Office comme agents de santé et de sécurité afin d'assurer le respect de la partie II du *Code canadien du travail*, pour ce qui est des installations et des activités réglementées par l'Office.

Celui-ci surveille également tous les aspects de l'offre et de la demande, de la production, de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques qui relèvent du gouvernement fédéral (voir *Les marchés de l'énergie en 2011*).

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur l'Office et ses activités dans son site Web, à l'adresse www.one-neb.gc.ca.

Informer la population canadienne en matière de sécurité et de protection de l'environnement

L'Office national de l'énergie a à cœur de transmettre aux Canadiens et Canadiennes de l'information sur le rendement de l'industrie en ce qui a trait à la sécurité et à la protection de l'environnement. Afin de faciliter l'accès à ces renseignements, l'Office a commencé à rendre plus de documents disponibles sur son site Web en octobre 2011, dans le cadre de son plan d'action en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Ceux-ci comprennent tous les documents se rattachant à la conformité transmis au secrétaire de l'Office ou délivrés par lui en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, soit :

- les ordonnances et les lettres émanant de l'Office;
- les documents déposés et la correspondance portant sur le respect des conditions d'approbation et autres ordonnances de l'Office;
- les documents déposés et la correspondance provenant des sociétés qui sont adressés à l'Office et qui ont trait aux mesures de conformité en matière de sécurité et d'environnement, y compris les plans de mesures correctives;
- les versions définitives des rapports de vérification d'exploitation.

En plus de fournir au public un meilleur accès à l'information, cette initiative appuie le mandat et l'engagement de l'Office à tenir les sociétés qu'il réglemente responsables du respect de l'intérêt public, facilite les consultations concertées et favorise l'amélioration constante des méthodes du secteur énergétique en matière de conformité.

Les comptes rendus des instances et les avis de sécurité de l'Office, ainsi que les renseignements portant sur les ruptures de pipelines sont toujours disponibles dans son site Web, à l'adresse www.one-neb.gc.ca.

Safety, Security and the Environment

The protection of the environment and safety of the public and the people who build and operate pipeline facilities regulated by the NEB are the Board's top priorities, and have been a part of our mandate since 1959. Provisions with respect to security were added to the NEB Act after the events of September 11, 2001. The Board regulates companies' compliance with legal requirements surrounding the design, construction, operation, maintenance and abandonment of pipelines, to provide for the safety of workers and the public, and for the protection of the environment.

Sécurité, sûreté et protection de l'environnement

La protection de l'environnement et la sécurité du public et des personnes qui construisent et exploitent les installations pipelinières réglementées par l'ONÉ constituent les principales priorités de l'Office et font partie de son mandat depuis 1959. Des dispositions concernant la sûreté ont été ajoutées à la Loi sur l'ONÉ après les événements du 11 septembre 2001. L'ONÉ veille au respect, par les sociétés de son ressort, des exigences juridiques relatives à la conception, à la construction, à l'exploitation, à l'entretien et à la cessation d'exploitation des pipelines, afin d'assurer la sécurité des travailleurs et du public et la protection de l'environnement.

NEB Action Plan on Safety and Environmental Protection

The NEB holds those we regulate accountable for results in the public interest. We are committed to continual improvement, and are taking further action to improve results in the four pillars of safety and environmental protection outcomes, as illustrated in the following diagram: Safety and Environmental Protection Outcomes.

Regulatory objectives have been identified for each pillar, and the NEB is regularly providing updates on progress made under the Action Plan on Safety and the Environment on our website.

Reportable Incidents

Compulsory incident reporting under the *Onshore Pipeline Regulations, 1999* (OPR-99) serves to alert the NEB of environmental and safety incidents and is used by the NEB to provide compliance oversight. This information is also supplemented by the voluntary reporting initiative for safety and environmental performance indicators captured in the latest report issued by the NEB in December 2011, *Focus on Safety and the Environment: A Comparative Analysis of Pipeline Performance, 2000-2009*. Injury frequencies, incident trends and other indicators provide data which allows the NEB to identify where improvement is needed. The NEB follows up on every incident that is reported to determine if company corrective actions are appropriate.

NEB staff conducted on-site responses to three incidents, down from four in 2010:

- Rupture of a gas pipeline near Beardmore, Ontario
- Oil pipeline leak west of Edmonton, Alberta
- Major oil release near Wrigley, Northwest Territories

Plan d'action de l'ONÉ en matière de sécurité et de protection de l'environnement

L'Office tient les sociétés qu'il réglemente responsables du respect de l'intérêt public. Il vise une amélioration constante et adopte de nouvelles mesures afin de produire de meilleurs résultats dans quatre facettes essentielles de la sécurité et de la protection de l'environnement; c'est ce qui est illustré dans le diagramme Résultats en sécurité et protection de l'environnement.

Pour chaque aspect, des objectifs de réglementation ont été établis, et l'Office rend régulièrement compte, sur son site Web, des progrès réalisés dans le cadre de son plan d'action en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

Incidents à déclarer

Le signalement obligatoire des incidents en vertu du *Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres* (RPT-99) permet d'attirer l'attention de l'ONÉ sur les incidents liés à l'environnement et à la sécurité. Il s'en sert aussi pour s'acquitter de ses fonctions de surveillance de la conformité. Ces renseignements complètent également l'initiative de signalement facultatif aux fins d'analyse des indicateurs de rendement sur le plan de la sécurité et de l'environnement. Ceux-ci sont présentés dans le plus récent rapport de l'Office sur le sujet, publié en décembre 2011 sous le titre de *Gros plan sur la sécurité et l'environnement - Analyse comparative du rendement des pipelines 2000-2009*. Les taux de fréquence de blessures, les tendances concernant les incidents et d'autres indicateurs lui fournissent des données utiles pour cerner les éléments nécessitant des améliorations. L'ONÉ fait le suivi de tous les incidents qui lui sont signalés afin de vérifier si les mesures correctives de la société sont satisfaisantes.

Au cours de l'année, le personnel de l'ONÉ est intervenu pour trois incidents; cela constitue une baisse par rapport aux quatre cas recensés en 2010 :

- la rupture d'un gazoduc près de Beardmore, en Ontario;
- la fuite d'un oléoduc, à l'ouest d'Edmonton, en Alberta;
- un rejet important de pétrole, près de Wrigley, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Worker Safety
Proactive safety management and a culture of safety are values for industry

Integrity of Installations
Prevention of spills and releases is the focus of industry systems

Safety and Environmental Protection Outcomes

Damage Prevention
Industry promotes awareness of safe work practices near pipelines and creates the conditions for the NEB to hold people accountable

Emergency Preparedness and Response
Systems are in place to minimize risk to people and the environment in the event of an emergency

Sécurité des travailleurs
Gestion proactive et culture de la sécurité doivent se retrouver au nombre des valeurs et priorités de l'industrie

Intégrité des installations
Prévention des déversements et fuites constituent le point central des systèmes de l'industrie

Résultats en sécurité et protection de l'environnement

Prévention des dommages
Sensibilisation par l'industrie à des pratiques de travail sécuritaires autour des pipelines et création de conditions pour que l'Office tienne les personnes responsables

Protection civile et intervention
Systèmes en place afin de réduire au minimum les risques pour les personnes et l'environnement en cas d'urgence

The major oil release near Wrigley occurred on 9 May 2011. Approximately 1700 barrels or 270 cubic metres of crude oil spilled on an Enbridge pipeline right-of-way that runs between Norman Wells, Northwest Territories and Zama, Alberta.

The NEB participated in meetings with Aboriginal communities to hear concerns and evaluate the company's response to the spill. The Board assessed and approved a Remedial Action Plan that directed how groundwater and soil would be cleaned up to appropriate criteria while protecting surface water and air quality. The NEB will continue to assess the company's remediation and reclamation activities until the approved closure criteria are met.

The NEB closely monitored the remediation process through site inspections, response to issues, and interactions with First Nations. Over 1600 barrels of oil were recovered in 2011. The long-term goal includes the full restoration and re-vegetation of the site and the sub-surface groundwater must meet all approved environmental criteria. The NEB confirms that appropriate removal and monitoring activities are occurring and on schedule in accordance with the approved Remedial Action Plan. The Board will follow-up to make sure final remediation is complete as directed.

Companies are also required to report all hazardous occurrences, as defined by the *Oil and Gas Occupational Safety and Health Regulations* under the *Canada Labour Code, Part II* for activities in frontier lands. In 2011, there were 21 hazardous occurrences, up from 12 in 2010 (see Figure 1). This number of occurrences is similar to the numbers observed from 2006 through 2008. One of these reported occurrences was an injury; another was a vehicle accident; the other 19 occurrences were spills. The NEB has assessed the source and nature of these spills, most of which are either oil emulsions or produced water from

Ce dernier est survenu le 9 mai 2011. Au total, environ 1 700 barils, ou 270 mètres cubes, de pétrole brut se sont déversés sur l'emprise d'un pipeline d'Enbridge qui relie Norman Wells, dans les Territoires du Nord-Ouest, à Zama, en Alberta.

L'ONÉ a rencontré des membres des collectivités autochtones touchées afin d'entendre leurs inquiétudes et d'analyser l'intervention de la société. Il a également évalué et approuvé le plan de mesures correctives précisant les moyens utilisés pour nettoyer la nappe phréatique et le sol en respectant les critères établis, tout en assurant la protection de la qualité de l'eau de surface et de l'air. L'ONÉ continuera de surveiller les opérations de remise en état de la société jusqu'à ce que toutes les exigences approuvées pour la fermeture du dossier soient satisfaites.

L'Office suit de près le processus de remise en état par des inspections sur le terrain, des interventions en cas de problèmes et des interactions avec les Premières Nations. De la quantité déversée, plus de 1 600 barils de pétrole ont été récupérés en 2011. L'objectif à long terme est de remettre le site dans son état antérieur, y compris la revégétalisation de celui-ci, et les eaux souterraines doivent répondre à tous les critères environnementaux approuvés. L'ONÉ est en mesure de confirmer que toutes les opérations liées à l'enlèvement du pétrole déversé et à la surveillance se déroulent comme prévu dans le plan de mesures correctives approuvé. Il effectuera un suivi pour s'assurer que la remise en état finale a été réalisée conformément à ses directives.

Les sociétés sont aussi tenues de signaler toutes les situations présentant un danger lors d'activités dans les régions pionnières, au sens du *Règlement sur la sécurité et la santé au travail (pétrole et gaz)* pris aux termes de la partie II du *Code canadien du travail*. En 2011, on a enregistré 21 occurrences présentant un danger; il s'agit d'une augmentation par rapport aux 12 cas signalés en 2010 (figure 1). Ce nombre est comparable aux résultats observés de 2006 à 2008. Dans un des incidents, il y a eu des blessures corporelles et, dans un autre, un accident impliquant un véhicule. Les 19 autres situations consistaient en des déversements. L'ONÉ a examiné la source et la nature de ces déversements, qui provenaient pour la plupart d'émulsions huileuses ou d'eau produite provenant de conduites d'écoulement, et non de pipelines. Il a également entrepris d'autres activités de vérification

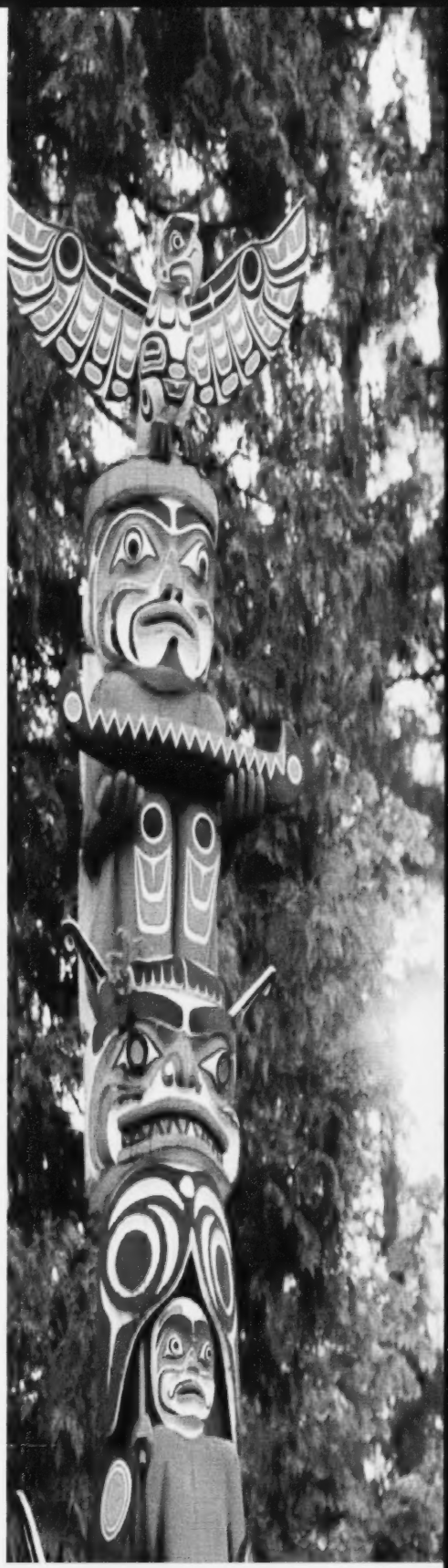

flow lines, not from transmission pipelines. The Board has further compliance verification activities in place to make sure the companies involved apply appropriate preventive and corrective actions, including adequate remediation.

There has been an increase in Onshore Pipeline Regulation (OPR) incidents since 2008. In 2009, nearly 24,000 km of natural gas pipeline and associated facilities from TransCanada's Alberta System were added to our regulatory responsibilities. In 2011 there were 102 reportable incidents as compared to 106 in 2010[4]. There have been three fatalities and one injury. Safety for those who build and operate pipelines regulated by the NEB is of paramount importance to the Board. Any fatality is unacceptable, and we are committed to working with companies and other stakeholders to find ways to improve safety performance so that incidents and injuries are reduced to as low a level as possible. Figure 2 illustrates the number of OPR occurrences by type.

de la conformité pour veiller à ce que les sociétés en cause mettent en œuvre les mesures préventives et correctives qui sont indiquées, notamment en ce qui a trait à une remise en état satisfaisante.

On a constaté une augmentation des incidents aux termes du Règlement sur les pipelines terrestres (RPT) depuis 2008. En 2009, les responsabilités de l'ONÉ en matière de réglementation ont été étendues aux quelque 24 000 kilomètres de gazoducs et aux installations connexes du réseau de l'Alberta de TransCanada. En 2011, il y a eu 102 incidents à signaler par rapport à 106 en 2010[4]. On a recensé trois accidents mortels, et un autre entraînant des blessures. La sécurité des personnes qui construisent et exploitent les pipelines réglementés par l'ONÉ revêt une importance primordiale pour lui. Aucun décès n'est acceptable, et l'Office est déterminé à travailler avec les sociétés et les autres parties prenantes afin de trouver des moyens d'améliorer le bilan de sécurité et de réduire au minimum le nombre d'incidents et de blessures. La figure 2 illustre le nombre d'incidents aux termes du RPT, selon le type.

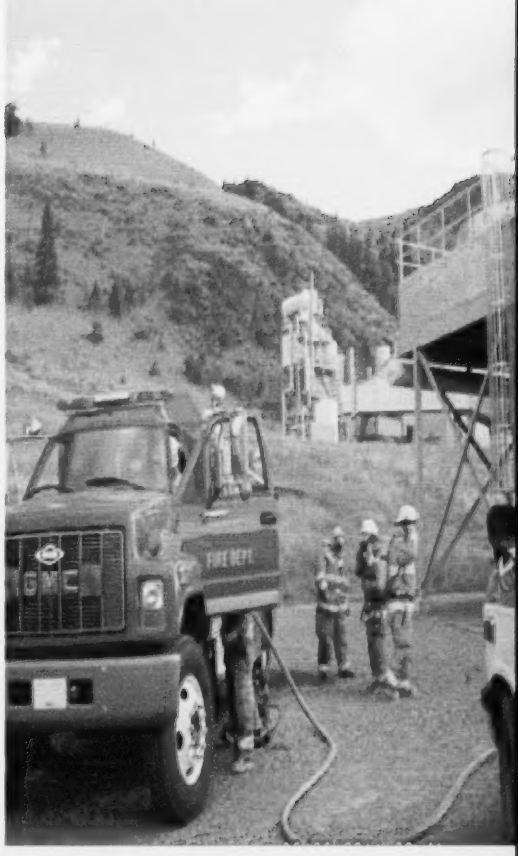

Figure 1

Reported Hazardous Occurrences

Occurrences présentant un danger signalées

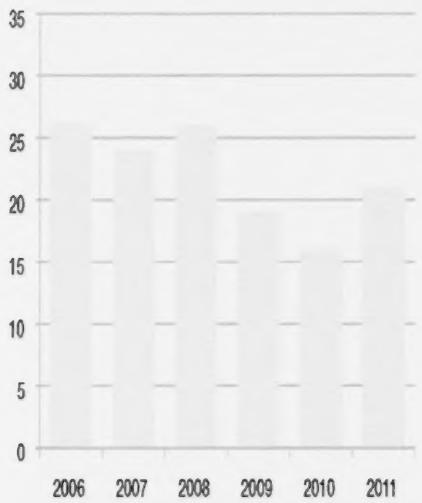

Figure 2

OPR Incidents by Occurrence Type

Incidents aux termes du RPT, selon le type

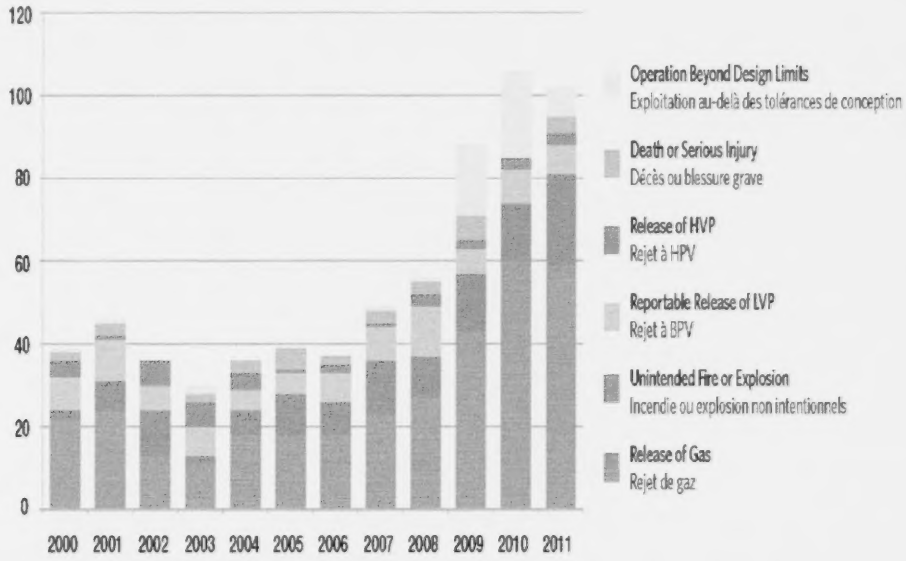

[4] Data as of January 2012: incidents may still be under investigation; data is reviewed and finalized after investigations are completed.

[4] Données compilées jusqu'en janvier 2012. Il est possible que les enquêtes relatives à certains incidents ne soient pas terminées. Les données sont analysées et comptabilisées de façon définitive une fois l'enquête achevée.

Compliance Activity

The Board is committed to continual improvement of the safety performance of the pipeline industry. The NEB uses a risk-informed approach to regulation so as to direct its resources to where they may have the greatest impact. Injury frequencies, incident trends and other indicators provide data which allows the NEB to identify where its focus is most appropriate.

The NEB holds those we regulate accountable through a rigorous compliance monitoring and enforcement program. In 2011 the NEB imposed stricter precautionary safety measures in response to company non-compliance or poor safety performance. Actions taken by the Board include the issuance of five pressure restrictions.

In 2011, we conducted a total of 244 compliance activities related to security, safety and the environment as seen in Table 2.

Table 2 - 2011 NEB Compliance Activites

Compliance Activity	Conducted
Inspections	
• Safety	46
• Pipeline Integrity	22
• Environmental	32
• Security	3
• Emergency Manual Reviews	5
• Post-construction Integrity and Environmental Report Reviews	23
Inspections Activity Subtotal	131
Emergency Exercises	11
Compliance Meetings	83
Technical Program Audits	19
Total	244

Activité de vérification de conformité

L'Office vise à constamment améliorer le bilan de sécurité de l'industrie pipelinière. Pour cela, il préconise une démarche fondée sur la connaissance du risque en matière de réglementation de manière à concentrer ses ressources là où elles produiront le plus de résultats. Les taux de fréquence de blessures, les tendances concernant les incidents et d'autres indicateurs lui fournissent des données utiles pour cerner les secteurs où il doit porter davantage d'attention.

L'Office tient les sociétés qu'il réglemente responsables des résultats au moyen d'un programme rigoureux de surveillance de la conformité et d'application de la loi. En 2011, l'Office a imposé des mesures de sécurité plus sévères à titre préventif, en réaction à la non-conformité ou au piètre bilan de sécurité de certaines sociétés. Au nombre de ces mesures, on note l'imposition de deux restrictions de pression.

Tableau 2 - Activités de l'ONÉ liées au respect de la conformité en 2011

Activité de vérification de conformité	Réalisations
Inspections	
• Sécurité	46
• Intégrité des pipelines	22
• Environnement	32
• Sûreté	3
• Examens de manuels de mesures d'urgence	5
• Examens de rapports d'inspections sur l'intégrité et l'environnement post construction	23
Total partiel des inspections	131
Exercices d'intervention en cas d'urgence	11
Réunions sur la conformité	83
Vérifications de programmes techniques	19
Total	244

Les outils de vérification de la conformité

Les sociétés du ressort de l'ONÉ doivent appliquer des normes en matière d'intégrité, de sécurité et de protection de l'environnement. L'Office mène des activités de vérification qui consistent à comparer les méthodes des sociétés réglementées à divers critères énoncés dans les lois, les règlements, les certificats et les ordonnances de l'Office, notamment :

- des vérifications des systèmes de gestion;
- des inspections d'activités et de chantiers de construction, d'installations en exploitation et de diverses autres activités;
- des enquêtes à la suite d'infractions et d'incidents;
- des rencontres avec des parties prenantes;
- des réunions de conformité avec des représentants de sociétés réglementées aux fins d'un échange d'informations, d'un examen préalable, d'évaluations de mise en œuvre et d'un partage de renseignements sur les évaluations;
- la collecte de données et la production de rapports sur la conformité et le rendement;
- la gestion de la phase post décision des demandes d'autorisation de projets;
- l'évaluation de l'état de préparation de la gestion en cas d'urgence de la société, par des évaluations d'exercices et des examens de manuels de mesures d'urgence.

The Compliance Toolkit

NEB-regulated companies must meet integrity, safety and environmental standards. We conduct compliance activities to verify regulated companies' compliance with various requirements set out in statutes, regulations, certificates and Board orders, including:

- Audits of management systems;
- Inspections of construction work and facilities, operating facilities, and other activities;
- Investigations of violations and incidents;
- Meetings with stakeholders;
- Compliance meetings between NEB staff and our regulated companies, for information exchange, compliance screening, implementation assessments or assessment exchange;
- Collection of data and reporting on compliance and performance;
- Managing the post-decision phase of project applications; and,
- Evaluating company emergency management readiness through exercise evaluations and emergency response manual reviews.

Management Systems: Building a Safety Culture

Proactive safety management and a culture of safety will reduce incidents that result in fatalities and injuries, property damage resulting from incidents, and the impact of incidents on the environment.

We require that NEB-regulated companies' approach to operating be systematic, comprehensive and proactive in building and managing a culture that emphasizes safety and minimizes risk, as well as satisfying regulatory requirements. The Board's OPR-99 requires companies to develop and implement management and protection programs. The purpose of these programs is to promote the safety and security of people, pipelines and property, and the protection of the environment. The NEB conducts audits, inspections, and other assessments of our regulated companies to test the adequacy and effectiveness of their management and protection programs.

To further clarify our expectations, the Board has proposed regulatory changes that provide greater detail on management system expectations and requirements. Proposed Regulatory Change (PRC) 2010-01 was implemented in April 2011. PRC 2010-01 sets out our expectation that companies develop, document, implement and maintain a security program that is in accordance with Canadian Standards Association (CSA) Z246.1-09. The CSA includes criteria for establishing a security management program to identify and manage security threats and associated risks. It also requires companies to have mitigation and response processes and procedures, to prevent and minimize adverse impacts of security incidents on people, the environment, assets, and the economy.

In July of 2011, the Board issued PRC 2011-01. The proposed requirements detail the Board's expectations regarding the safety component of companies' management systems.

Comme l'indique le tableau 2, en 2011, l'ONÉ a réalisé 244 vérifications de conformité portant sur la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement.

Systèmes de gestion : Instauration d'une culture axée sur la sécurité

La réduction du nombre d'incidents à l'origine d'accidents mortels et de blessures, de dommages aux biens et d'effets sur l'environnement repose sur une gestion proactive de la sécurité et une culture de sécurité.

L'Office exige des sociétés qu'il réglemente que leur démarche en matière d'exploitation soit systématique, exhaustive et proactive au chapitre de l'établissement et de la gestion d'une culture mettant l'accent sur la sécurité et la réduction au minimum des risques, ainsi que sur le respect de la réglementation. Conformément au RPT-99, les sociétés du ressort de l'ONÉ doivent élaborer et mettre en œuvre des programmes de gestion et de protection. Ces programmes visent à promouvoir la sûreté et la sécurité des personnes, des pipelines et des biens ainsi que la protection de l'environnement. L'Office mène des vérifications, des inspections et d'autres évaluations des sociétés qu'il réglemente afin de s'assurer que leurs programmes de gestion et de protection sont satisfaisants et efficaces.

Dans le but de davantage préciser ses attentes, l'Office a présenté des projets de modifications réglementaires qui exposent en détail ses attentes et ses exigences relativement aux systèmes de gestion. Le projet de modification réglementaire (PMR) 2010-01 qui a été mis en œuvre en avril 2011, définit les attentes de l'ONÉ à l'endroit des sociétés quant à l'élaboration, la documentation, la mise en œuvre et le maintien d'un programme de sécurité conforme aux exigences de la norme Z246.1-09 de l'Association canadienne de normalisation (CSA). Cette norme renferme des critères pour l'instauration d'un programme de gestion de la sûreté capable de cerner et de gérer les menaces et les risques connexes. Elle exige aussi des entreprises qu'elles disposent de processus et de procédures d'atténuation et d'intervention pour prévenir ou réduire au minimum les répercussions négatives des incidents liés à la sûreté sur la population, l'environnement, les biens et l'économie.

En juillet 2011, l'Office a rendu public le PMR 2011-01. Les exigences qu'il renferme définissent les attentes de l'Office relativement à la composante sécurité des systèmes de

PRC 2011-01 requires that NEB-regulated companies set objectives to ensure that safety is given appropriate resources, and is subject to performance measurement and monitoring on par with corporate financial and production goals. The release of PRC 2011-01 also responds to Action 1.1 of the Action Plan on Safety and Environmental Protection.

Measuring Industry Performance

In 2011, the NEB decided to increase the number of pipeline performance measures beyond those currently collected by the Board through incident reporting requirements in the OPR-99.

This initiative will supplement existing performance measures with measures of activities that require planning and ongoing monitoring, in order to gain additional insight into how a company manages its programs. This initiative has no precedent to date; most pipeline regulating jurisdictions measure pipeline defects after incidents have occurred (lagging indicators), whereas these measures focus on improving performance (leading indicators). The measurement of performance is intended to promote a shift from reactive to proactive management. Companies will be able to use the resulting data to trend and compare performance, and to facilitate continual improvement. The Board will also use this data, as with existing performance data, to assist in compliance verification planning.

During the year, the Board produced program-specific sets of measures. Public consultation and information sessions on the draft measures were held in early August supplemented by the option to submit written comments by 14 October 2011. These sessions were well-attended by representatives from industry, consultant organizations and environmental non-government organizations. To date, the session feedback and written comments are being incorporated to release a finalized suite of measures in early 2012.

gestion des sociétés. En vertu du PMR 2011-01, les sociétés réglementées doivent fixer des objectifs afin de consacrer des ressources suffisantes à la sécurité. Les méthodes de mesure du rendement et de surveillance se comparent à celles utilisées pour les objectifs en matière de finances et de production. La diffusion du PMR donne aussi suite à la mesure 1.1 du plan d'action en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

Mesure du rendement de l'industrie

Au cours de 2011, l'ONÉ a accru le nombre de mesures de rendement d'un pipeline; les nouvelles mesures s'ajoutent à celles afférentes aux exigences de signalement des incidents contenues dans le RPT-99.

Ces données serviront de complément aux mesures qui existent déjà, en s'intéressant aux activités qui nécessitent une planification et une surveillance continue, de manière à fournir un éclairage supplémentaire sur la façon dont une société gère ses programmes. Cette initiative est sans précédent. La plupart des organismes de réglementation des pipelines mesurent les défectuosités de ceux-ci après que des incidents soient survenus (indicateurs retardés), alors que les mesures de l'ONÉ visent à améliorer le rendement (indicateurs avancés). La mesure du rendement a pour but de favoriser la transition d'une gestion réactive à un mode proactif. Les sociétés pourront utiliser les données recueillies pour déceler les tendances et comparer leur rendement, ainsi que pour faciliter l'amélioration constante. L'Office s'en servira également, comme il le fait des données actuelles sur le rendement, pour l'aider à planifier ses activités de vérification de la conformité.

Au cours de l'année, l'Office a produit un ensemble de mesures adaptées aux programmes. Une consultation publique et des séances d'information sur l'ébauche des mesures ont eu lieu au début d'août; les personnes intéressées avaient aussi jusqu'au 14 octobre 2011 pour transmettre leurs commentaires par écrit. Des représentants du secteur, de sociétés d'experts-conseils et d'organisations non gouvernementales de l'environnement ont assisté en grand nombre à ces rencontres. L'Office s'emploie actuellement à compiler les commentaires recueillis lors des séances d'information et ceux formulés par écrit, en vue d'élaborer un ensemble de mesures qui seront rendues publiques au début de 2012.

Damage Prevention Program

Pipeline companies, and anyone living or working near pipelines, have an important role to play in ensuring that activities are conducted in a safe manner. Experience has shown that many accidents involving pipelines are caused by activities like excavation, construction or ground disturbance near the pipeline. Unsafe excavation and construction practices can cause damage and put the safety of people and the environment at risk.

The NEB regulates pipeline companies and activities undertaken near pipelines in the interest of protecting the environment and the safety of those who live and work near pipelines. As the federal regulatory champion of the Canadian Common Ground Alliance, NEB staff attend conferences and safety shows to raise awareness about working safely around pipeline infrastructure, the rights and obligations of both pipeline companies and construction crews, and facts about pipeline right-of-ways.

In 2011 there were 73 reported unauthorized activities, down from 102 in 2010. Figure 3 is an overview of unauthorized crossing activities by province in 2011.

Preventing damage caused by unauthorized activities continues to be one of the Board's safety and environmental protection priorities. As a part of our Action Plan for Safety and Environmental Protection, we have started a Damage Prevention Compliance and Enforcement program to provide greater regulatory clarity for our damage prevention framework. In August, the Board published *Excavation and Construction Near Pipelines - 2011* as supporting guidance on damage prevention. In April and November 2011, the NEB conducted information sessions and workshops on compliance and enforcement for damage prevention. The purpose of the sessions and workshops was to hear the views of affected stakeholders on mutual objectives for safety and environmental protection, issues that need to be

Programme de prévention des dommages

Les sociétés pipelinières et toutes les personnes qui vivent et travaillent à proximité des pipelines ont un rôle important à jouer pour que les activités se déroulent en toute sécurité. L'expérience démontre que beaucoup d'accidents pipeliniers sont causés par des opérations d'excavation, de construction ou de remuement du sol près des pipelines. Les pratiques peu sûres d'excavation et de construction peuvent causer des dommages et compromettre la sécurité des personnes et l'environnement.

L'ONÉ réglemente les sociétés pipelinières ainsi que les activités qui se déroulent près des pipelines dans le but de protéger l'environnement et d'assurer la sécurité des personnes vivant et travaillant à proximité des pipelines. En sa qualité de champion fédéral de la réglementation auprès de la Canadian Common Ground Alliance, l'ONÉ assiste à des ateliers et des salons sur la sécurité, où il sensibilise les participants au travail sécuritaire près des infrastructures pipelinières et aux droits et obligations des sociétés pipelinières et des équipes de construction. Il fournit aussi de l'information sur les emprises des pipelines.

En 2011, 73 activités non autorisées ont été signalées, ce qui constitue une baisse par rapport aux 102 enregistrées en 2010. La figure 3 propose un aperçu des activités non autorisées de franchissement en 2011, par province.

La prévention des dommages résultant d'activités non autorisées continue d'être une priorité de l'Office en ce qui a trait à la sécurité et à la protection de l'environnement. Dans le cadre de son plan d'action en matière de sécurité et de protection de l'environnement, l'Office a mis en place un programme de conformité et d'exécution pour la prévention des dommages qui clarifie sa réglementation à l'égard de son cadre de travail sur la protection des dommages. En août, l'Office a publié un document intitulé *Travaux d'excavation et de construction à proximité de pipelines - 2011*, qui renferme des directives concernant la prévention des dommages. En avril et en novembre 2011, il a tenu des séances d'information et des ateliers sur la conformité et l'exécution pour la prévention des dommages. Le but de l'exercice était d'entendre les points de vue de toutes les parties touchées sur des objectifs communs de sécurité et de protection de l'environnement, sur les enjeux qui

Figure 3

Unauthorized Crossing Activities by Province

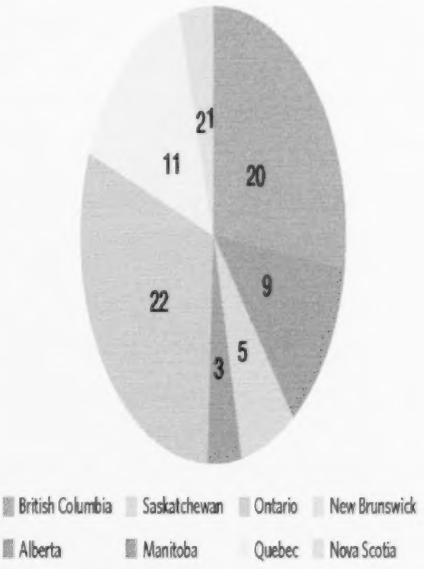

Figure 3

Croisements non autorisés par province

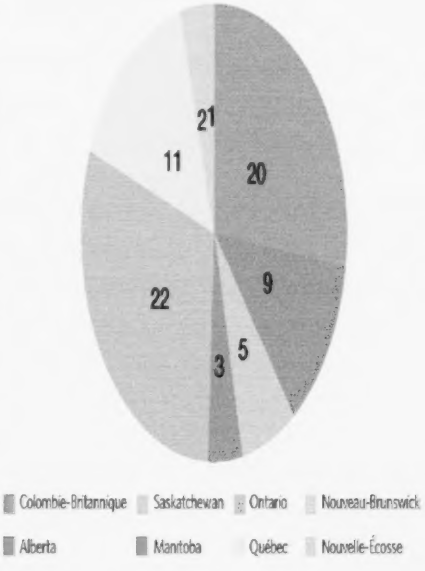

addressed to reduce risks near pipelines and achieve those objectives, and possible solutions. Work on the Damage Prevention Compliance and Enforcement initiative will continue into 2012.

The Board also continued its work regarding crossings of pipelines with agricultural equipment. After consultation and workshops with various stakeholders, the Board issued an Order in December 2010 requiring regulated pipeline companies to identify low-risk crossings, develop guidance, and notify landowners. As required by the Order, in 2011 companies regulated by the NEB began to provide plans for addressing these issues. Eleven of twelve Group 1 companies and 26 of 112 Group 2 companies have responded and provided action plans. The NEB is continuing to follow-up with respondents and those who have yet to file information with the Board in order to ensure plans are in place.

Emergency Management

During 2011, the Office of the Auditor General of Canada (OAG) conducted an audit of the Board's compliance system related to the regulation of transporting dangerous products. The OAG Audit had two main objectives:

- to determine whether the NEB has designed and implemented a risk-based monitoring system to determine whether regulated organizations transport dangerous products in accordance with established legislation and standards; and,
- to determine whether the NEB has implemented practices and procedures to monitor whether regulated organizations have prepared emergency response plans in accordance with established legislation and standards.

The audit covered the period from 1 January 2007 to 31 December 2010.

doivent être examinés pour réduire les risques à proximité des pipelines et atteindre ces objectifs, et sur des solutions possibles. Le travail sur l'initiative de conformité et d'exécution en matière de prévention des dommages se poursuivra en 2012.

La démarche de l'Office concernant le croisement des pipelines par de l'équipement agricole continue. Au terme de consultations et d'ateliers avec les diverses parties prenantes, l'Office a rendu une ordonnance, en décembre 2010, exigeant des sociétés pipelinières qu'elles désignent les endroits où des croisements présentant peu de risques sont possibles, qu'elles élaborent des lignes directrices et qu'elles en informent les propriétaires fonciers. Conformément à l'ordonnance, les sociétés réglementées par l'ONÉ ont commencé, en 2011, à préparer des plans qui s'attaquent à ces questions. Onze des douze sociétés du Groupe 1 et 26 des 112 sociétés du Groupe 2 ont donné suite à l'ordonnance et ont fourni des plans d'action. L'ONÉ assure le suivi de ces sociétés et de celles qui ne lui ont toujours pas transmis l'information exigée afin de s'assurer que des plans sont mis en œuvre.

Gestion des situations d'urgence

Au cours de 2011, le Bureau du vérificateur général du Canada a procédé à une vérification du système de vérification de la conformité relatif à la réglementation du transport des produits dangereux. L'étude avait deux objectifs principaux :

- déterminer si l'ONÉ a conçu et mis en œuvre un système de surveillance fondé sur la connaissance du risque pour savoir si les sociétés réglementées respectent les lois et les normes établies quand elles transportent des produits dangereux;
- déterminer si l'ONÉ a mis en place des méthodes et des procédures pour vérifier si les sociétés réglementées ont préparé des plans d'intervention en cas d'urgence qui sont conformes aux lois et aux normes établies.

La vérification visait la période allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2010.

Le Bureau du vérificateur général a constaté que, dans l'ensemble, l'Office disposait d'une solide démarche fondée

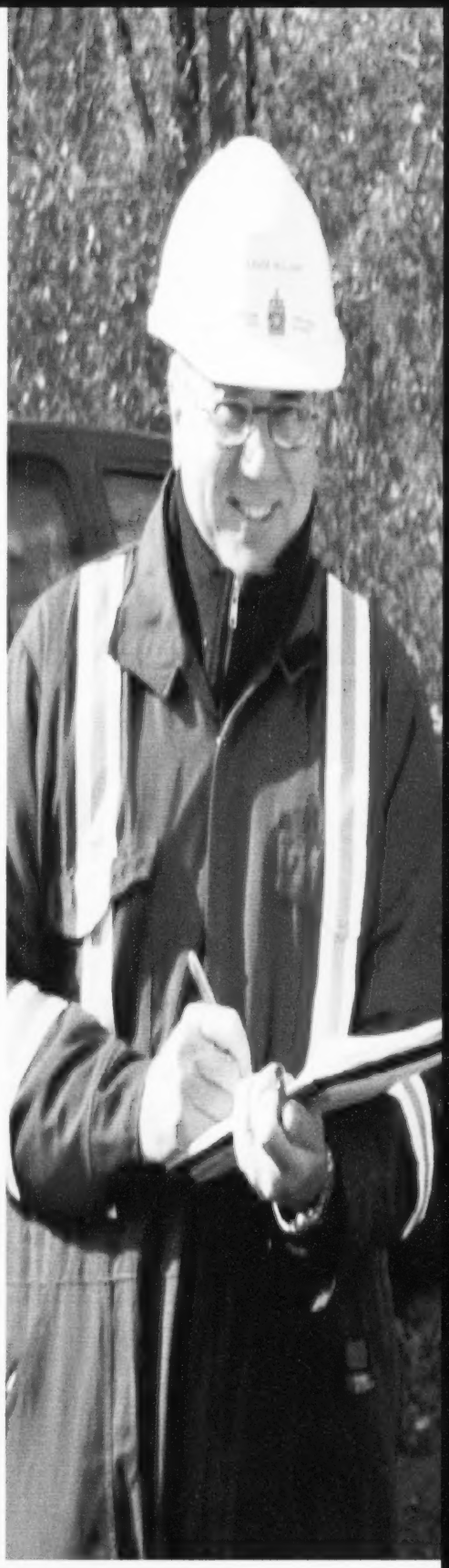

The OAG observed that overall the Board has designed a sound risk-based approach to monitor regulated companies' adherence to established regulations and Board expectations. The OAG recommended that the NEB establish and implement a clear action plan that sets out specific actions to improve the Board's risk-informed model, practices and procedures for monitoring compliance, documenting compliance, and procedures for follow-up on non-compliances. Following the audit, the NEB established a corrective action plan to address the audit findings and has already taken a number of actions to improve its practices, including:

- justification and senior level approval is required before cancelling a compliance verification activity;
- the process to evaluate emergency exercises and review emergency procedure manuals (EPMs) requires follow-up and documentation to address gaps and deficiencies; and,
- assessment of critical information required in all EPMs is underway and is expected to be completed early in 2012.

Additional actions in 2012 will include follow-up on deficiencies in company EPMs, strengthening the Board's compliance verification processes, establishing criteria for senior level review, training in updated processes and enhancements to the compliance risk model.

sur le risque pour contrôler le respect des règlements et la satisfaction de ses attentes par les sociétés réglementées. Il a recommandé que l'Office produise et mette en place un plan d'action bien défini comportant des mesures précises pour améliorer son modèle fondé sur la connaissance du risque, ses méthodes et ses procédures pour la surveillance de la conformité, et la documentation de celle-ci, ainsi que des procédures concernant le suivi à faire dans les cas de non-conformité. Au terme de la vérification, l'ONÉ a mis sur pied un plan de mesures correctives pour donner suite aux conclusions de celle-ci, et un certain nombre de mesures ont déjà été appliquées pour améliorer ses méthodes, dont celles-ci :

- l'arrêt d'une activité de vérification de la conformité doit désormais être motivé et approuvé par la haute direction avant de prendre effet;
- le processus d'évaluation des exercices d'urgence et d'examen des manuels de mesures d'urgence exige maintenant qu'un suivi soit fait et étayé par des documents expliquant comment on entend s'y prendre pour combler les lacunes;
- l'évaluation des renseignements critiques requis dans tous les manuels de mesures d'urgence est en cours et devrait être complétée au début de 2012.

Parmi les nouvelles mesures qui s'ajouteront en 2012, on note un suivi sur les lacunes des manuels de mesures d'urgence des sociétés, le renforcement des processus de vérification de la conformité de l'Office, l'adoption de critères pour l'examen par la haute direction, la formation sur les processus actualisés et des améliorations aux modèles de risque de la conformité.

Energy Infrastructure – Today and Tomorrow

The ability of the pipeline transportation system to deliver natural gas, natural gas liquids (NGLs), crude oil, and petroleum products is critical to Canada's economy. Canadians also depend on this system for a safe, reliable and efficient energy supply, now and in the future. The NEB is active and effective in Canada's pursuit of a sustainable energy future by integrating relevant economic, environmental and social considerations when choosing a course of action.

L'infrastructure énergétique : aujourd'hui et demain

La capacité du réseau pipelinier de transporter du gaz naturel, des liquides de gaz naturel (LGN), du pétrole brut et des produits pétroliers est vitale pour l'économie du Canada. Les Canadiens et Canadiennes dépendent et continueront de dépendre de cette infrastructure pour s'approvisionner en énergie d'une manière sûre, fiable et efficiente. L'Office participe de façon active et efficace à la poursuite d'un avenir énergétique durable au Canada en intégrant les dimensions économiques, environnementales et sociales pertinentes lorsqu'il choisit un plan d'action.

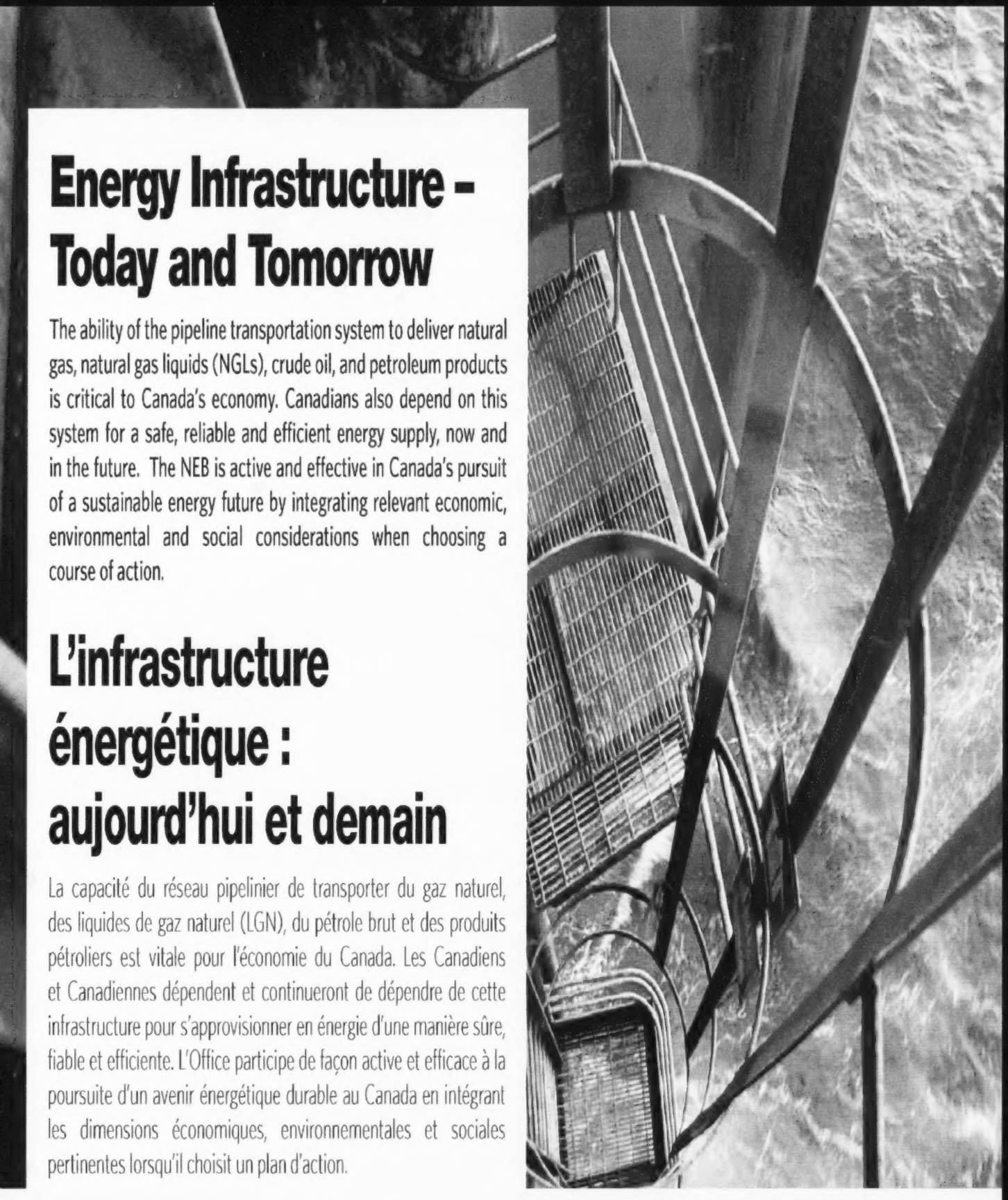

The NEB's regulatory framework is designed to promote safety, security, environmental protection and efficient energy infrastructure and markets. Mandatory requirements such as regulations encourage innovation where possible but also focus on specific design, operational practices or management methods when necessary. The regulatory framework supports a sustainable energy system that will meet Canadians' needs today, while taking into consideration the needs of Canadians tomorrow.

Applications and Hearings in 2011

Companies regulated by the NEB Act are required to seek the Board's approval to, among other things:

- construct and operate international and interprovincial pipelines and international power lines in Canada, along with related facilities and activities, or modify or abandon existing facilities;
- export crude oil, natural gas liquids and electricity, and export and import natural gas; and,
- establish pipeline tolls and tariffs.

For a large facilities application, our work begins when a company files a Project Description for a new project. We work with the federal Major Projects Management Office to coordinate regulatory review. We also engage the public, including Aboriginal groups, who may be impacted by the project. NEB Engagement staff participate in all hearing processes, to better engage stakeholders, and share information about Appropriate Dispute Resolution, hearing processes, participant funding and presenting information to the Board. Applicants can request a pre-application meeting with our staff to gain a better understanding of the application processes and regulatory requirements. We also have a *Filing Manual* on our website to help interested parties understand the application process.

Le cadre de réglementation de l'ONÉ est conçu pour promouvoir la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement, ainsi qu'une infrastructure et des marchés énergétiques efficients. Les prescriptions incontournables, comme la réglementation, encouragent l'innovation quand cela est possible, mais insistent aussi sur une conception, des méthodes d'exploitation ou des méthodes de gestion précises au besoin. Ce cadre préconise l'instauration d'une filière énergétique durable qui satisfera les besoins actuels des Canadiens et Canadiennes, tout en tenant compte de ceux de demain.

Demandes et audiences en 2011

Les sociétés assujetties à la Loi sur l'ONÉ sont tenues de solliciter l'approbation de l'Office pour certaines activités, notamment :

- construire et exploiter au Canada un pipeline international ou interprovincial ou une ligne internationale de transport d'électricité, de même que les installations connexes, ou modifier ou cesser d'exploiter des installations;
- exporter du pétrole brut, des liquides de gaz naturel et de l'électricité, ainsi qu'exporter ou importer du gaz naturel;
- établir des droits et des tarifs pipeliniers.

Dans le cas d'une demande d'approbation d'installations de grande envergure, le travail de l'ONÉ commence dès qu'une société dépose une description du nouveau projet. En collaboration avec le Bureau de gestion des grands projets du gouvernement fédéral, il coordonne l'examen au titre de la réglementation. Il amène aussi à participer au processus les groupes autochtones et les autres personnes pouvant être touchées par le projet. Les spécialistes de la participation de l'ONÉ sont actifs dans tous les processus d'audience, encourageant la participation des parties prenantes et fournissant de l'information sur le mécanisme approprié de règlement des différends, les processus d'audience, l'aide financière aux participants et la façon de présenter de l'information à l'Office. Les sociétés peuvent demander une rencontre préalable avec le personnel de l'Office pour obtenir des précisions sur le processus de demande et sur les exigences de la réglementation. Le site Web de l'ONÉ renferme également *le Guide de dépôt* que les

Applicants must submit applications or information that enable the Board to undertake a technical assessment of the various impacts of a project, and make an informed decision in the Canadian public interest that considers, among other things, present and future economic, environmental and social considerations. On applications for major projects, a written or oral hearing is usually held. This allows the company proposing the project, other interested people or groups, and particularly those who may be impacted, a chance to provide information and input regarding a project.

When the Board approves a facility application, the approval is contingent on meeting conditions, which are requirements that must be met before a facility is allowed to be constructed and operated. Conditions pertain to areas such as engineering, engagement, safety and environmental protection. If the project is built, the NEB will monitor the project throughout its lifespan, and require the operator to meet these conditions, as well as other applicable regulatory requirements.

In 2011 the Board considered many applications for new pipeline facilities, tolls and tariffs filings, activities on frontier lands, as well as import and export licences and orders. For a complete list of the proceedings before the Board in 2011, please see Appendices A and B.

Any person dissatisfied with a Board decision can ask the Board to review the decision or seek redress from the courts. Of the seven Board-related matters before the courts in 2011, two were dismissed and five are ongoing as of 31 December 2011. For a list of these proceedings, see Appendix C.

sociétés peuvent consulter pour les aider à comprendre la démarche.

Les demandeurs doivent remettre les documents relatifs à la demande ou des informations permettant à l'ONÉ de réaliser une évaluation technique des incidences d'un projet et de rendre une décision éclairée, en fonction de l'intérêt public canadien, qui intègre, entre autres, les facteurs économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs. Pour les demandes visant des projets d'envergure, l'Office tient généralement une audience par voie de mémoires ou orale. Ce processus permet à la société d'exposer son projet et aux personnes ou groupes intéressés, particulièrement ceux pouvant être touchés, d'obtenir de l'information et d'apporter leur contribution au projet.

L'approbation par l'ONÉ d'une demande visant des installations est assortie d'une liste de conditions. Celles-ci sont des exigences qui doivent être respectées avant que la construction ou l'exploitation du projet soient autorisées. Elles peuvent être d'ordre technique, être liées à la participation ou à la sécurité ou avoir trait à la protection de l'environnement. Si le projet se réalise, l'ONÉ en assure la surveillance pendant toute sa durée de vie et exige que l'exploitant remplisse ces conditions et satisfasse à toutes les autres exigences réglementaires.

En 2011, l'Office a étudié de nombreuses demandes de nouvelles installations pipelinières, des dépôts de droits et tarifs, des activités dans les régions pionnières et des demandes de licences et d'ordonnances pour l'exportation et l'importation de produits énergétiques. Une liste complète de toutes les instances qu'a tenues l'Office en 2011 est fournie aux annexes A et B.

Les personnes en désaccord avec une décision rendue par l'Office peuvent demander une révision de celle-ci, ou s'adresser aux tribunaux pour obtenir réparation. Des sept questions liées à l'Office soumises aux tribunaux en 2011, deux ont été rejetées et cinq étaient en instance au 31 décembre 2011. L'annexe C renferme une liste de ces requêtes.

Aide financière aux participants

La participation du public est un élément important d'un processus réglementaire ouvert et équilibré.

L'ONÉ administre le Programme d'aide financière aux participants, qui offre un soutien financier pour encourager la participation opportune et significative des particuliers, des groupes autochtones, des propriétaires fonciers, des organismes constitués en sociétés sans but lucratif hors de l'industrie ou des autres groupes d'intérêts qui souhaitent prendre part au processus d'audience orale de l'Office pour les demandes visant des installations.

Depuis la création de ce programme, en 2010, une somme de plus de 525 000 $ a été mise à la disposition de la population dans trois processus d'audience.

Participant Funding

Public participation is an important element of an open and balanced regulatory process.

The NEB administers a Participant Funding Program which provides financial assistance to support the timely and meaningful engagement of individuals, Aboriginal groups, landowners, incorporated non-industry not-for-profit organizations, or other interest groups who seek to intervene in the NEB's oral hearing process for facilities applications.

Since the program began in 2010, the NEB has made available more than $525K to support public participation in three hearings.

Application decisions issued in 2011 include the following:

Horn River Project

On 27 January 2011, the NEB approved an application from NOVA Gas Transmission Ltd. (NGTL) to construct and operate the Horn River facilities, and to purchase and operate a portion of the existing Ekwan Pipeline (the Ekwan Section). Together, the Horn River facilities and the Ekwan Section comprise the Horn River Project. The project will transport sweet natural gas from the Horn River Basin in northeast British Columbia to NGTL's Alberta System and provide customers direct access to the NOVA Inventory Transfer market. The NEB's approval to proceed with the project includes 31 conditions which NGTL must comply with during the construction and operation of the Project.

Certificate of Public Convenience and Necessity - Mackenzie Valley Pipeline

On 10 March 2011, with the approval of the Governor in Council, the NEB issued a Certificate of Public Convenience and Necessity for the 1,196-kilometre long Mackenzie Valley Pipeline, part of the Mackenzie Gas Project. The Mackenzie Valley Pipeline is proposed to run from near Inuvik, Northwest Territories, to just south of the Alberta-Northwest Territories boundary. The proponents of this project, Imperial Oil Resources Ventures Limited, the Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline Limited Partnership, ConocoPhillips Canada (North) Limited, Shell Canada Limited and ExxonMobil Canada Properties, are required to report on their decision to construct by 31 December 2013 and begin construction by 31 December 2015.

KM LNG Export Licence

On 13 October 2011, the NEB approved an application by KM LNG Operating General Partnership (KM LNG) for a licence to export liquefied natural gas (LNG) from Kitimat, British Columbia primarily to markets in the Asia Pacific region. The export licence authorizes KM LNG to export

Suit une liste des décisions rendues en 2011 relativement à des demandes d'autorisation présentées à l'Office.

Projet Horn River

Le 27 janvier 2011, l'ONÉ a approuvé une demande de NOVA Gas Transmission Ltd. (NGTL) visant la construction et l'exploitation des installations de Horn River ainsi que l'achat et l'exploitation d'une partie du pipeline d'Ekwan existant (la partie d'Ekwan). Ensemble, les installations de Horn River et la partie d'Ekwan constituent le projet Horn River. Celui-ci permettra l'acheminement de gaz naturel non corrosif du bassin de Horn River, dans le nord-est de la Colombie-Britannique, jusqu'au réseau de l'Alberta de NGTL, donnant un accès direct au marché de transfert de propriété du gaz dans le réseau de NOVA. L'autorisation accordée par l'ONÉ pour réaliser ce projet comprend 31 conditions qui doivent être remplies par NGTL aux étapes de la construction et de l'exploitation.

Certificat d'utilité publique – Pipeline de la vallée du Mackenzie

Le 10 mars 2011, avec l'agrément du gouverneur en conseil, l'ONÉ a délivré un certificat d'utilité publique pour le pipeline de la vallée du Mackenzie, d'une longueur de 1 196 kilomètres, qui faisait partie du projet gazier Mackenzie. Le pipeline de la vallée du Mackenzie proposé relie un point situé près d'Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, à un autre se trouvant tout juste au sud des limites territoriales de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest. Les promoteurs de ce projet sont Imperial Oil Resources Ventures Limited, Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline Limited Partnership, ConocoPhillips Canada (North) Limited, Shell Canada Limitée et ExxonMobil Canada Properties. Ces partenaires ont jusqu'au 31 décembre 2013 pour faire connaître leur décision de construire ou non le pipeline et jusqu'au 31 décembre 2015 pour démarrer la construction.

Licence d'exportation de GNL accordée à KM LNG

Le 13 octobre 2011, l'ONÉ a approuvé une demande présentée par KM LNG Operating General Partnership (KM LNG) en vue d'obtenir une licence lui permettant d'exporter du gaz naturel liquéfié (GNL) depuis Kitimat, en Colombie-Britannique, vers les marchés de la région

200 million tonnes of LNG (equivalent to approximately 265 million 10^3m^3 or 9,360 Bcf of natural gas) over a 20 year period.

This was the first application for a licence to export Canadian LNG that the Board has considered since the de-regulation of the natural gas market in 1985. In approving the application, the Board satisfied itself that the quantity of gas to be exported does not exceed the surplus remaining after allowance for reasonably foreseeable Canadian demand.

Trans Mountain Pipeline Firm Service

On 1 December 2011, the NEB released its decision to grant an application for Firm Service to the Westridge Marine Terminal, submitted by Trans Mountain Pipeline ULC on behalf of Trans Mountain Pipeline, L.P. (Trans Mountain).

In its application, Trans Mountain asked the Board to approve Firm Service on the Trans Mountain pipeline system (Pipeline) in relation to certain capacity to the Westridge Dock. Trans Mountain also sought approval to collect and use the Firm Service Fee as a customer contribution. In addition, Trans Mountain requested that the Board approve certain Tariff amendments to implement Firm Service on the Pipeline. The implementation of Firm Service involves a change of service that will impact a portion of the existing capacity, but it does not involve any new facilities, modifications to existing facilities or increases in the overall capacity of the Pipeline. Any new facilities would require an application to the Board that would include, among other things, a rigorous environmental assessment and the design and implementation of an appropriate consultation program with all potentially impacted third parties.

Service Standards

In today's results-based management environment, service standards are an essential tool for building effective service. The NEB has service standards for many of its regulatory functions and services to communicate the expected timeline in which the Board will process an application or request, having due regard to the assessment it must carry out to fulfill its mandate as stipulated in the legislation.

The following tables list the overall NEB service standards and results, as well as the standards and results for electricity export applications and section 58 applications in 2011.

Asie-Pacifique. La licence d'exportation autorise KM LNG à exporter 200 millions de tonnes de GNL (équivalant à environ 265 millions 10^3m^3 ou 9 360 Gpi^3 de gaz naturel) sur une période de 20 ans.

Il s'agit de la première demande de licence d'exportation de GNL qu'étudie l'Office depuis la déréglementation du marché du gaz naturel en 1985. Avant d'approuver la licence, l'Office s'est assuré que la quantité de gaz à exporter n'excède pas la quantité requise pour répondre à la demande canadienne prévisible.

Service garanti sur le pipeline de Trans Mountain

Le 1er décembre 2011, l'ONÉ a rendu publique sa décision d'approuver la demande concernant le service garanti au terminal portuaire Westridge présentée par Trans Mountain Pipeline ULC au nom de Trans Mountain Pipeline, L.P. (Trans Mountain).

Trans Mountain avait demandé à l'Office d'approuver le service garanti sur son réseau pipelinier (le pipeline) pour une partie de la capacité au quai Westridge. Trans Mountain avait également demandé l'autorisation de percevoir et d'utiliser les droits relatifs au service garanti à titre de contribution des abonnés. En outre, Trans Mountain avait demandé à l'Office d'approuver certaines modifications tarifaires pour mettre en œuvre le service garanti sur le pipeline. Cette opération nécessite un changement dans le service qui se répercutera sur une partie de la capacité existante. Elle n'entraîne cependant pas la construction de nouvelles installations, ni la modification d'installations existantes, non plus qu'une augmentation de la capacité totale du pipeline. La construction de nouvelles installations obligerait le promoteur à présenter une demande à l'Office qui nécessiterait, notamment, la tenue d'une évaluation environnementale rigoureuse ainsi que la conception et la mise en œuvre d'un programme de consultation satisfaisant toutes les parties susceptibles d'être touchées par ces travaux.

Normes de service

Selon la philosophie actuelle de gestion axée sur les résultats, les normes de service constituent un outil indispensable pour assurer des services efficaces. L'Office s'est donné des normes pour beaucoup de ses fonctions et services prévus au titre de la réglementation afin que les parties intéressées puissent connaître les délais de traitement d'une demande ou d'une requête, eu égard à l'évaluation qu'il doit réaliser pour remplir le mandat qui lui est conféré par la loi.

Le tableau ci-après dresse la liste des normes de services de l'ONÉ et des résultats obtenus en 2011, ainsi que les normes et les résultats obtenus en ce qui concerne les demandes d'exportation d'électricité et les demandes au titre de l'article 58 de la Loi sur l'ONÉ.

Table 3 – NEB Service Standards and Results in 2011

Tableau 3 – Normes de service et résultats de l'ONÉ en 2011

Task / Tâche	Service Standard / Norme de service	No. of Applications or Requests / Nombre de demandes ou de requêtes	Percentage of Decisions in Prescribed Timelines / Pourcentage des décisions rendues dans le délai imparti	Average Cycle Times / Délai de traitement moyen
Release of Hearing Decisions Diffusion des décisions faisant suite à une audience	**80% of decisions completed within 12 weeks following a public hearing** 80 % des décisions rendues dans les 12 semaines suivant l'audience publique	10	90 %	**54 days** / jours
COGO Act Applications to drill a well Demande de forage de puits aux termes de la LOPC	**Decision rendered within 21 calendar days of the receipt of a complete application** Décision rendue dans les 21 jours civils suivant la réception de la demande complète	6	100 %	**18.1 days** 18,1 jours
COGO Act Geological and Geophysical Applications Demande visant des activités géologiques et géophysiques aux termes de la LOPC	**Decision rendered within 30 calendar days of the receipt of a complete application** Décision rendue dans les 30 jours civils suivant la réception de la demande complète	2	100 %	**15 days** / jours
Authorization for export of crude oil and/or petroleum products Autorisation pour l'exportation de pétrole brut ou de produits pétroliers	**Two working days (Short-term orders only. Long-term licences are subject to a full hearing process)** Deux jours ouvrables (ordonnances à court terme seulement. Les demandes de licences à long terme sont soumises à un processus d'audience complet.)	18	100 %	**1.4 days** 1,4 jour
Authorization for export and import of natural gas Autorisation pour l'exportation ou l'importation de gaz naturel	**Two working days (Short-term orders only. Long term licences are subject to a full hearing process)** Deux jours ouvrables (ordonnances à court terme seulement. Les demandes de permis à long terme sont soumises à un processus d'audience complet.)	170	100 %	**1.2 days** 1,2 jour
Authorization for export of NGLs Autorisation pour l'exportation de LGN	**Two working days** Deux jours ouvrables	2	100 %	**1.0 days** 1,0 jour
CPR Act Applications Demandes aux termes de la LFH	**80% of decisions rendered within 90 calendar days from the receipt of a complete application** 80 % des décisions rendues dans les 90 jours civils suivant la réception de la demande complète	0	**N/A** s.o.	**N/A** s.o.
Financial Audits Vérifications financières	**80% of draft audit reports will be sent to the company within eight weeks of field work completion** 80 % des ébauches de rapports de vérification envoyées à la société dans les huit semaines suivant l'achèvement des travaux sur le terrain	3	100 %	**43 days** / jours
Landowner Complaint Process Traitement des plaintes des propriétaires fonciers	**100% of requests responded to within 10 calendar days** Réponse au plaignant dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la plainte	5	100 %	**3.4 days** 3,4 jours
Responding to NEB library requests Demandes adressées à la bibliothèque de l'ONÉ	**Respond to requests within one working day of receipt** Réponse aux demandes dans un jour ouvrable suivant la réception de la demande	1571	95 %	**1.0 days** 1,0 jour

Table 4 – Service Standards and Results for Electricity Export Applications in 2011

Tableau 4 – Normes de service visant les demandes de permis d'exportation d'électricité en 2011

Category / Catégorie	Category Description / Description de la catégorie	Service Standard / Norme de service	Number of Applications or Requests / Nombre de demandes ou de requêtes	Percentage of Decisions in Prescribed Timelines / Pourcentage des décisions rendues dans le délai imparti	Average Cycle Times / Délais de traitement moyens
A	Minor complexity of issues Complexité des enjeux faible	80% of decisions released within 40 calendar days following the completion of the Notice of Application period 80 % des décisions diffusées dans un délai de 40 jours civils après la période prévue pour la parution de l'avis de demande	12	100 %	32 days / jours
B	Moderate complexity of issues Complexité des enjeux modérée	80% of decisions released within 90 calendar days following the completion of the Notice of Application period 80 % des décisions diffusées dans un délai de 90 jours civils après la période prévue pour la parution de l'avis de demande	1	0 %	137 days / jours
C	Major complexity of issues Complexité des enjeux élevée	No service standard Aucune norme de service	N/A s.o.	N/A s.o.	N/A s.o.

Table 5 – Service Standards and Results for Section 58 Applications in 2011

Tableau 5 – Normes de service et résultats visant les demandes aux termes de l'article 58 en 2011

Category / Catégorie	Category Description / Description de la catégorie	Service Standard / Norme de service	Number of Applications or Requests / Nombre de demandes ou de requêtes	Percentage of Decisions in Prescribed Timelines / Pourcentage des décisions rendues dans le délai imparti	Average Cycle Times / Délais de traitement moyens
A	Minor complexity of issues with no third party interest Complexité des enjeux faible sans intérêt de tiers	80% completed within 40 calendar days of the receipt of a complete application 80 % des demandes réglées dans les 40 jours civils suivant la réception de la demande complète	4	75 %	47 days / jours
B	Moderate complexity of issues with possible third party interest Complexité des enjeux moyenne avec intérêt possible de tiers	80% completed within 90 calendar days of the receipt of a complete application 80 % des demandes réglées dans les 90 jours civils suivant la réception de la demande complète	12	75 %	110 days / jours
C	Major complexity of issues with likely third party interest Complexité des enjeux élevée avec intérêt probable de tiers	80% completed within 120 calendar days of the receipt of a complete application 80 % des demandes réglées dans les 120 jours civils suivant la réception de la demande complète	13	62 %	138 days / jours

The NEB recognizes that no Section 58 service standards were achieved in 2011. The NEB is taking action to address this issue.

L'ONÉ est conscient que la norme de service concernant les demandes aux termes de l'article 58 n'a pas été atteinte en 2011. Des mesures sont prises pour redresser la situation.

The Public Interest

The purpose of the NEB is to regulate pipelines, energy development and trade in the Canadian public interest. The NEB follows the evolution of the public interest by listening to what Canadians have to say about how our energy infrastructure is developed and regulated, engaging them in meaningful dialogue about issues and solutions,and publically sharing information about regulatory initiatives.

L'intérêt public

La raison d'être de l'ONÉ est de réglementer, dans l'intérêt public canadien, les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie. L'Office suit l'évolution de l'intérêt public en demeurant à l'écoute de la population sur la façon dont l'infrastructure énergétique devrait être mise en œuvre et réglementée. Pour cela, il cultive avec elle un dialogue précieux sur les enjeux et les solutions et lui communique de l'information sur ses initiatives au chapitre de la réglementation.

Public Review of Arctic Safety and Environmental Offshore Drilling Requirements

On 20 April 2010, an explosion on a drilling platform in the Gulf of Mexico caused the rig to sink and killed 11 workers. The incident also caused one of the largest oil spills in history. In the wake of this incident, Canadians wanted to be assured that all was being done to prevent a similar event in our own country.

As the regulator of offshore drilling in Canada's Arctic, the NEB responded by calling for a review of safety and environmental requirements for Arctic offshore drilling. The objective was to gather information and knowledge through meaningful dialogue. Beginning in November 2010 and continuing through the first half of 2011, the Board held more than 40 meetings in 11 communities across the North. Community meeting attendees said that they are deeply connected to the land and ocean and an offshore drilling accident could change their lives irrevocably.

The Board also gathered information by sending questions to participants, reviewing reports on industrial accidents and near misses and commissioning expert studies. In response, the Board received thousands of pages of information. Finally, the Board held a week-long Roundtable meeting in Inuvik, Northwest Territories so participants could discuss the information that had been submitted and comment on the issues being considered. Nearly 200 people attended the meeting in September 2011; another 300 people listened to the live web broadcast.

As part of the Arctic Review, we committed to examining the lessons learned from accidents, incidents, and emergency response exercises. When we look at the root causes of many incidents, we find a common thread: a neglect of, or even an absence of, processes and procedures to

Revue publique des exigences relatives à la sécurité et à l'environnement pour les forages extracôtiers dans l'Arctique

Le 20 avril 2010, dans le golfe du Mexique, une plateforme de forage est engloutie et 11 travailleurs perdent la vie à la suite d'une explosion. Cet accident a entraîné une des plus grandes marées noires de l'histoire. Face à cette situation, la population canadienne a voulu qu'on l'assure que tout était mis en œuvre pour éviter qu'un incident semblable ne se produise dans notre pays.

En sa qualité d'organisme responsable de la réglementation des forages extracôtiers dans l'Arctique canadien, l'ONÉ s'est lancé dans un examen de ses exigences en matière de sécurité et d'environnement pour ce type de forages. Cet exercice avait pour but de recueillir des renseignements et des connaissances au moyen d'un dialogue sérieux. Entrepris en novembre 2010, cet examen s'est poursuivi jusqu'au milieu de 2011. Au cours de cette période, l'Office a tenu plus d'une quarantaine d'assemblées dans onze collectivités du Nord canadien. L'Office retient des propos tenus par les participants que les habitants du Nord vivent en symbiose avec la terre et la mer, et qu'un accident lors du forage d'un puits extracôtier aurait des répercussions irréparables sur leur vie.

Dans sa quête d'information, l'Office a aussi soumis des questions aux participants et examiné des rapports sur des accidents et quasi-incidents industriels, en plus de commander des études d'experts du domaine. L'Office a reçu des milliers de pages d'information en réponse à ces demandes. À la fin, il a tenu une table ronde d'une semaine à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, où les participants ont pu discuter des renseignements transmis et exprimer leurs points de vue sur les enjeux à l'étude. Près de 200 personnes ont participé sur place à la rencontre qui s'est déroulée en septembre 2011, et 300 autres en ont suivi le déroulement grâce à la diffusion en direct sur le Web.

Dans le cadre de la revue du dossier Arctique, l'Office s'est engagé à analyser les leçons tirées des accidents et incidents antérieurs et des exercices d'intervention en cas d'urgence. De l'examen des causes fondamentales de nombreux incidents, il se dégage une trame commune : le mépris, voire l'absence, des processus et des procédures

identify, mitigate, or eliminate potential risks. Beneath that deficiency lies an even deeper pattern of organizational cultures that did not put safety first. An organization's safety culture is made up of individual employee and group beliefs, values, attitudes, and behaviours about safety.

Any company wishing to drill in the Canadian Arctic must demonstrate to us that it has a strong safety culture. We will hold the companies that we regulate accountable for developing a robust safety culture and we will audit their operations to observe and validate that safety culture.

In the final report, called the *Review of Offshore Drilling in the Canadian Arctic*, the Board noted the following key findings:

- Applicants wishing to drill in the Canadian Arctic offshore will be expected to publically release their Safety Plans, Contingency Plans, Emergency Response Plans and Environmental Protection Plans.
- The Board re-affirmed its Same Season Relief Well Policy: the applicant must demonstrate, in its Contingency Plan, the capability to drill a relief well to kill an out of control well during the same drilling season. An applicant wishing to depart from our policy would have to demonstrate how they would meet or exceed the intended outcome of our policy.
- The Board will hold regulated companies accountable for developing a robust safety culture.
- When determining the appropriate form and amount of financial responsibility for offshore Arctic drilling, the Board finds it desirable that sufficient financial resources be available to address loss or damage, and that a portion of these funds be available to quickly compensate people of the Arctic.

The *National Energy Board Filing Requirements for Offshore Drilling in the Canadian Arctic* is the companion document to the Arctic Review Report. While there are currently

nécessaires pour cerner, atténuer ou éliminer les risques éventuels. Mais sous cette lacune se cache une réalité encore plus profonde, celle d'une culture organisationnelle qui ne met pas la sécurité au premier plan. La culture de sécurité d'une organisation est la somme des croyances, des valeurs, des attitudes et des comportements individuels et collectifs à l'égard de la sécurité.

Toute société désireuse de forer des puits dans l'Arctique canadien doit démontrer à l'Office qu'elle adhère à une solide culture de sécurité. L'ONÉ tiendra les sociétés qu'il réglemente responsables de la promotion d'une saine culture de sécurité et il mènera des vérifications de leurs méthodes d'exploitation pour constater et valider cette culture de sécurité.

Dans son rapport final, intitulé *La revue des forages extracôtiers dans l'Arctique canadien*, l'Office dégage les grandes conclusions suivantes :

- les sociétés souhaitant faire des forages extracôtiers dans l'Arctique canadien devront rendre publics leurs plans de sécurité, leurs plans d'urgence, leurs plans d'intervention en cas d'urgence et leurs plans de protection de l'environnement;
- l'Office a réaffirmé sa politique sur le forage de puits de secours au cours d'une même saison : le demandeur doit montrer dans son plan d'urgence qu'il a la capacité de forer un puits de secours pour maîtriser un puits non contrôlé durant la même saison que le puits initial. Un demandeur qui souhaiterait déroger à la politique de l'Office devrait montrer comment il s'y prendrait pour atteindre ou dépasser le résultat souhaité de la politique;
- l'Office tiendra les sociétés réglementées responsables de la mise en place d'une saine culture de sécurité;
- en ce qui touche la forme et le montant de la preuve de solvabilité à exiger en cas de forages extracôtiers dans l'Arctique, l'Office estime qu'il est souhaitable de disposer de ressources financières suffisantes pour compenser les pertes ou les dommages, et de réserver une partie de ces fonds pour dédommager sans tarder les résidents de l'Arctique.

no applications before the Board, such applications are expected in the future.

Many of the learnings that we gathered through the Arctic Review have been incorporated into the filing requirements for future applications for offshore drilling in the Canadian Arctic. The filing requirements specify the information that the Board will need to see in order to assess future applications for drilling in the Canadian Arctic offshore. The filing requirements also include detailed technical requirements, many of which were taken from Calls for Information issued during the Arctic Review.

As we prepare for the future, we will continue to work collaboratively with land claim organizations throughout the North and continue to listen to those who will be most affected by offshore drilling in the Canadian Arctic. We will pursue opportunities to strengthen our regulatory framework, including the filing requirements, in support of future NEB decisions on Arctic offshore drilling.

NEB Land Matters Group

In August 2011, the NEB established a multi-stakeholder group to meet regularly with Board staff on land matters. People from across Canada who are involved in or impacted by the development or operations of pipelines regulated under the NEB were invited to participate. Membership is open to landowners and land occupants; members or representatives of landowner associations or groups; members or representatives of Aboriginal communities or associations; members of industry and industry associations; representatives of federal, provincial, territorial, municipal, or local governments, agencies, and regulators; and representatives of non-governmental organizations.

Le document d'accompagnement du rapport sur le dossier Arctique s'intitule *Exigences de dépôt relatives aux forages extracôtiers dans l'Arctique canadien*. L'Office n'est saisi d'aucune demande de forage du genre à l'heure actuelle, mais il s'attend à en recevoir dans l'avenir.

Beaucoup de leçons tirées de la revue du dossier Arctique ont été intégrées aux exigences de dépôt qui serviront pour les futures demandes d'autorisation de forer des puits dans la zone extracôtière de l'Arctique canadien. Ces exigences précisent l'information dont l'Office aura besoin pour évaluer les demandes de forage extracôtier dans l'Arctique canadien. S'ajoutent à celles contenues dans le rapport des exigences techniques détaillées, dont bon nombre ont été abordées dans les demandes d'information diffusées au cours de la revue.

Pendant qu'il se prépare pour l'avenir, l'Office continue de travailler de concert avec les organismes responsables des revendications territoriales de l'ensemble du Nord et à écouter ceux et celles qui seront le plus touchés par le forage extracôtier dans l'Arctique canadien. Il va saisir les occasions de renforcer son cadre réglementaire, y compris les exigences de dépôt, afin de soutenir ses décisions futures concernant le forage extracôtier dans l'Arctique.

Groupe chargé des questions foncières de l'ONÉ

En août 2011, l'ONÉ a mis sur pied un groupe formé de nombreuses parties prenantes qui rencontrent régulièrement le personnel de l'Office pour discuter des questions foncières. Des personnes provenant de partout au Canada qui sont des acteurs dans la mise en valeur ou dans l'exploitation de pipelines du ressort de l'ONÉ ou qui sont touchées par celles-ci sont invitées à participer aux travaux du groupe. Peuvent être membres du groupe des propriétaires fonciers et les occupants des terres, des membres ou des représentants d'associations ou de groupes de propriétaires fonciers, des membres ou des représentants de collectivités ou d'associations autochtones, des membres et des associations de l'industrie, des représentants des gouvernements ou des organismes ou régies fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux ou locaux, ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales.

Ébauche des attentes de l'ONÉ – Programme de participation du public

Aussitôt formé, le Groupe chargé des questions foncières s'est prononcé sur l'*Ébauche des attentes de l'ONÉ – Programme de participation du public*. Les 22 et 23 novembre 2011, les membres ont participé à un atelier de deux jours portant sur l'ébauche des attentes de l'Office relativement aux programmes de participation du public des sociétés relevant de sa réglementation.

L'atelier visait principalement à discuter des mécanismes nécessaires pour appuyer et améliorer efficacement la démarche réglementaire de l'ONÉ visant à respecter les droits et les intérêts des personnes touchées par les installations qui relèvent de sa réglementation.

Un sous-comité a alors été formé, composé d'un nombre équilibré de représentants des participants, afin de passer en revue l'information transmise et recueillie au cours des séances de travail. Le sous-comité prépare actuellement un rapport, avec recommandations, sur la surveillance des programmes de participation du public par l'Office. Ce rapport devrait être remis à l'ONÉ au printemps 2012.

NEB Draft Expectations - Public Involvement Programs

The first action of the Land Matters Group was to provide input on the *NEB Draft Expectations - Public Involvement Programs*. On 22-23 November 2011, Land Matters Group members participated in a collaborative, two day workshop on the Board's draft expectations of public involvement programs of our regulated companies.

The focus of the workshop was to discuss what is needed to effectively support and improve the NEB's regulatory approach to respecting the rights and interests of those affected by NEB-regulated facilities and activities.

A Workshop Sub-committee, composed of a balanced representation of workshop participants, reviewed the information shared and gathered during the discussions. The Sub-committee is developing a workshop report, with recommendations on the Board's oversight of company Public Involvement Programs. It anticipates presenting the report to the Board in the spring of 2012.

The formation of the Land Matters Group is a part of the commitment we made in 2009, under the Land Matters Consultation Initiative (LMCI), to continue the constructive collaboration and the promotion of progressive development in the Board's regulatory approaches to land matters for the benefit of Canadians.

Pipeline Abandonment

In June 2011 the NEB published *Regulating Pipeline Abandonment*, describing the role the NEB plays in regulating compliance for pipelines that are undergoing abandonment.

The NEB has a public hearing process for every pipeline that is going to be abandoned. If the NEB allows the abandonment, it may impose conditions that must be met before abandonment is complete.

The NEB requires companies to take proper actions when abandoning a pipeline by:

- requiring companies to consult with landowners, Aboriginal groups and other impacted stakeholders on the development of an abandonment plan;
- requiring companies to submit an application demonstrating that all requirements have been met to abandon facilities;
- conducting a written or oral hearing to approve or reject an application to abandon a pipeline;
- attaching conditions to an abandonment approval to clearly outline what a company must do to properly abandon that specific pipeline;
- conducting inspections and audits of pipeline abandonment activities to test the company's compliance to NEB conditions; and,
- carrying out enforcement action (if companies are non-compliant, there are various approaches that the NEB can take to restore compliance).

La formation du Groupe chargé des questions foncières découle de l'engagement pris par l'Office en 2009 dans le cadre de son Initiative de consultation relative aux questions foncières (ICQF), visant la poursuite de la collaboration et le développement progressif de ses démarches réglementaires relatives aux questions foncières au profit de la population canadienne.

Cessation d'exploitation de pipelines

En juin 2011, l'ONÉ a publié un document intitulé *Réglementation de la cessation d'exploitation d'un pipeline*, dans lequel il décrit le rôle qu'il joue dans la vérification de la conformité lors de la cessation d'exploitation d'un pipeline.

L'ONÉ dispose d'un processus d'audience publique pour chaque pipeline dont on projette la cessation d'exploitation. Dans les cas où il autorise la cessation d'exploitation, l'ONÉ peut imposer des conditions qui doivent être remplies avant que les opérations soient achevées.

L'Office exige que les sociétés prennent les mesures qui sont appropriées lors de la cessation d'exploitation d'un pipeline, en :

- exigeant qu'elles consultent les propriétaires fonciers, les groupes autochtones et les autres parties prenantes touchées par la mise en place du plan de cessation d'exploitation;
- exigeant des sociétés qu'elles lui présentent une demande d'autorisation montrant que toutes les exigences relatives à la cessation d'exploitation ont été satisfaites;
- tenant une audience par voie de mémoires ou orale pour approuver ou rejeter la demande de cessation d'exploitation d'un pipeline;
- imposant des conditions à une autorisation de cessation d'exploitation pour définir clairement les obligations de la société au moment de la cessation d'exploitation de ce pipeline;
- menant des inspections et des vérifications des activités liées à la cessation d'exploitation d'un pipeline pour savoir si la société a respecté les conditions imposées par l'ONÉ;
- prenant des mesures d'exécution (lors du non-respect des conditions; plusieurs approches s'offrent à l'Office pour assurer la conformité des sociétés).

NEB oversight ends when the pipeline abandonment project is completed and all abandonment related conditions are satisfied.

The Board decision RH-2-2008 requires companies to set aside funds to cover future abandonment costs. As part of the implementation of that decision, in November 2011, the NEB received preliminary estimates of abandonment costs covering most kilometres of pipe regulated by the NEB. The estimates cover all of the largest systems and more than half of the small pipelines. Many of these estimates will require Board approval before the pipeline company can seek to recover some money in their rates to put into their abandonment cost fund. Before any decision is made, the Board will be reviewing these estimates through a public hearing process. There will be opportunities for input from landowners, shippers, and any other interested parties.

2011 Landowner Survey

As a part of our on-going public engagement, the Board conducted a survey of people who live on or own land along NEB-regulated pipelines across Canada. The purpose of the survey was to obtain the views of landowners on their experiences with NEB-regulated pipeline companies operating pipelines crossing their property, as well as their experiences with the NEB. This information would enable the NEB to plan for continual improvement of the NEB's regulatory programs, particularly as they relate to the safety, security and remediation of NEB-regulated pipelines.

Through Ipsos-Reid, a survey of 1200 landowners was conducted in British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Quebec, New Brunswick and Nova Scotia. Survey participants were selected at random from landowner contact records provided by 29 NEB-regulated pipeline companies representing 90 per cent of the kilometres of pipeline regulated by the NEB.

The survey results indicated improvement in some areas of public outreach. For example, 92 per cent reported that they are familiar with the safety requirements for excavating near the pipeline on their property, up from 88 per cent in 2004. This offers encouraging support to our work in damage prevention awareness.

There were some instances where public confidence in the effectiveness of the NEB's regulatory framework is down from the last survey conducted in 2004. Many of these are related directly to areas where the NEB has already identified a need to strengthen its focus, and has initiated specific activities, including setting regulatory expectations of companies with regard to public involvement, and pipeline safety and security. This information is readily available on the NEB's website.

La surveillance de l'ONÉ prend fin lorsque le projet de cessation d'exploitation est arrivé à terme et que toutes les conditions liées à celle-ci ont été satisfaites.

En vertu de la décision RH-2-2008 de l'Office, les sociétés sont tenues de mettre de l'argent en réserve pour couvrir les frais se rattachant à la cessation future d'exploitation des pipelines. Aux fins de la mise en œuvre de cette décision, l'ONÉ a reçu, en novembre 2011, les estimations préliminaires des frais de cessation d'exploitation de la plupart des kilomètres de pipelines relevant de sa réglementation. Ces estimations visent tous les principaux réseaux et plus de la moitié des pipelines plus petits. Bon nombre de ces estimations devront recevoir l'autorisation de l'Office avant que la société pipelinière puisse recouvrer une partie de ces sommes à même les droits perçus pour les verser dans un fonds de cessation d'exploitation. Avant toute décision, ces estimations seront soumises à un examen de l'Office dans le cadre d'un processus d'audience publique. Les propriétaires fonciers, les expéditeurs et les autres parties intéressées pourront faire entendre leur voix à ce moment.

Sondage auprès des propriétaires fonciers 2011

Fidèle à son désir de continuer à faire participer le public, l'Office a mené un sondage auprès de personnes qui vivent ou qui possèdent des terres le long des pipelines réglementés par l'Office de partout au Canada. Ce sondage visait à recueillir les points de vue des propriétaires fonciers sur leurs expériences avec les sociétés pipelinières réglementées par l'ONÉ qui exploitent des pipelines franchissant leur propriété, ainsi que sur leurs expériences avec l'Office lui-même. Grâce à l'information recueillie, l'ONÉ sera mieux en mesure de planifier les améliorations qu'il souhaite apporter à ses programmes de réglementation, en particulier ceux qui ont trait à la sécurité, à la sûreté et aux mesures correctives touchant les pipelines qui sont de son ressort.

Pour réaliser ce sondage, Ipsos-Reid a communiqué avec 1 200 propriétaires fonciers de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Les participants au sondage ont été choisis au hasard à partir des renseignements fournis par 29 sociétés réglementées par l'ONÉ constituant 90 % des kilomètres de pipelines relevant de la réglementation de l'Office.

Il ressort des résultats du sondage que les efforts visant à faire participer la population ont donné des fruits dans certains aspects. Ainsi, 92 % des participants ont indiqué bien connaître les exigences liées à la sécurité qui touchent les travaux d'excavation près du pipeline qui se trouve sur leur propriété. Il s'agit d'une hausse par rapport à un résultat de 88 % en 2004. Ce constat constitue un appui encourageant au travail de l'Office pour sensibiliser à la prévention des dommages.

Sur certains autres aspects, la confiance du public dans l'efficacité du cadre de réglementation de l'ONÉ est en baisse par rapport au dernier sondage réalisé en 2004. Dans beaucoup de cas, il s'agit de facettes où l'Office a déjà reconnu un besoin d'amélioration et pris des mesures en ce sens. C'est le cas, notamment, de l'établissement d'attentes sur le plan de la réglementation de sociétés pour la participation du public, la sécurité et la sûreté. Les résultats du sondage sont facilement accessibles dans le site Web de l'ONÉ.

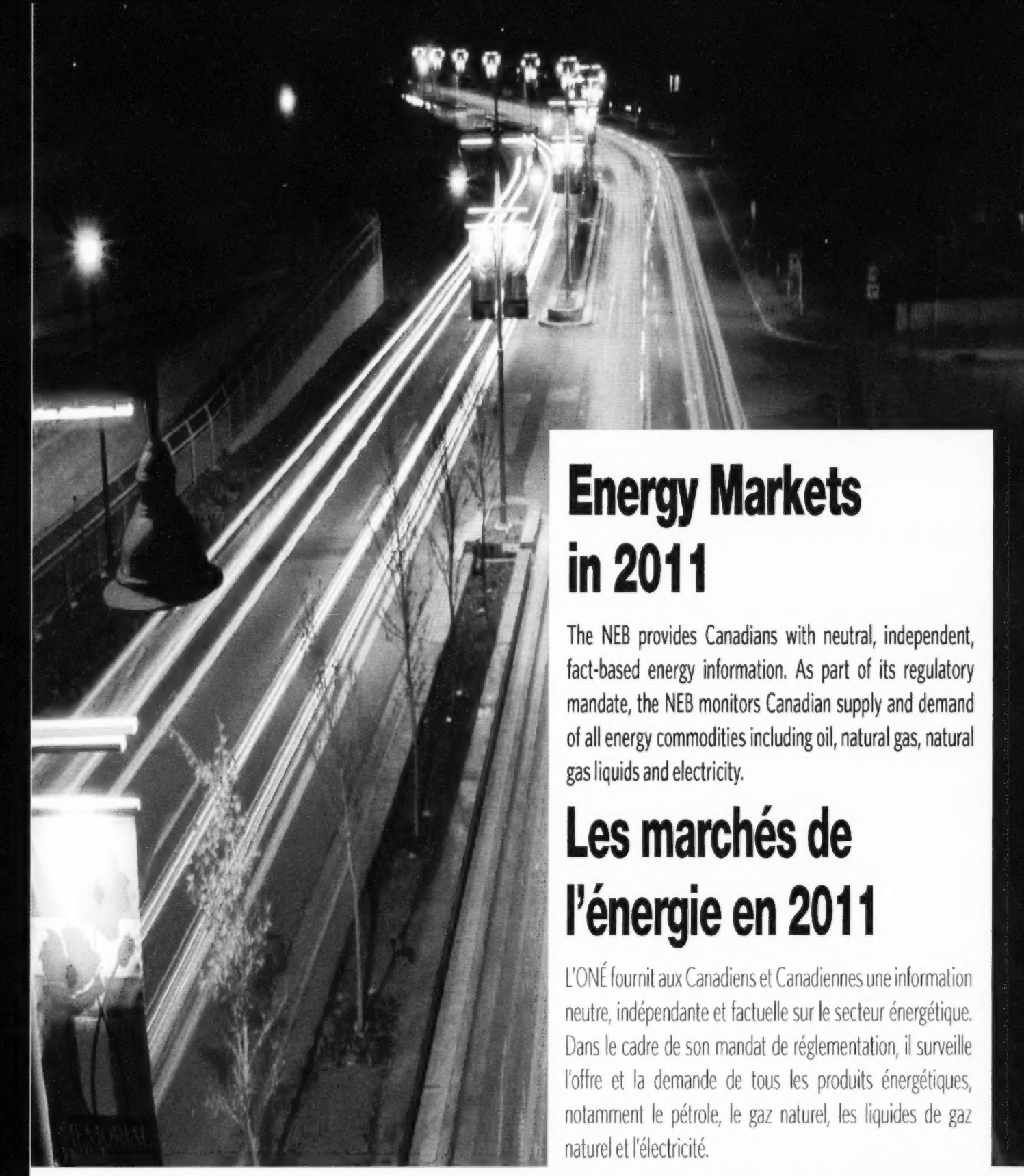

Energy Markets in 2011

The NEB provides Canadians with neutral, independent, fact-based energy information. As part of its regulatory mandate, the NEB monitors Canadian supply and demand of all energy commodities including oil, natural gas, natural gas liquids and electricity.

Les marchés de l'énergie en 2011

L'ONÉ fournit aux Canadiens et Canadiennes une information neutre, indépendante et factuelle sur le secteur énergétique. Dans le cadre de son mandat de réglementation, il surveille l'offre et la demande de tous les produits énergétiques, notamment le pétrole, le gaz naturel, les liquides de gaz naturel et l'électricité.

Energy Markets Overview

Supply uncertainty caused by geopolitical issues in the Middle East drove North American oil prices to post-recession highs of US$110 per barrel in the spring of 2011. As the year progressed, concerns surrounding the global economic recovery reduced the price of oil to approximately US$95 per barrel. The price of crude averaged about US$95 per barrel in 2011 compared to US$79 per barrel over the same period in 2010.

Inland North American crude oil prices diverged significantly from offshore prices because of logistical constraints at Cushing, Oklahoma, the pricing point for West Texas Intermediate (WTI). In 2010, offshore crude oil (Brent) was approximately US$0.11 per barrel more than inland North American crude oil (WTI). In 2011, that differential grew significantly, averaging US$17 per barrel.

Vue d'ensemble du marché de l'énergie

L'incertitude entourant l'approvisionnement causée par les problèmes géopolitiques au Proche-Orient a propulsé les prix pour le pétrole nord-américain à un nouveau sommet post récession de 110 $US le baril au printemps 2011. Au fil des mois, miné par les inquiétudes concernant la reprise économique mondiale, le prix du pétrole est redescendu à environ 95 $US le baril. En 2011, le prix moyen du pétrole brut a été de 95 $US le baril, comparativement à 79 $US le baril en 2010.

Les prix du pétrole confiné à l'Amérique du Nord se sont beaucoup éloignés de ceux du pétrole de l'étranger, en raison de contraintes d'ordre logistique à Cushing, en Oklahoma, lieu d'établissement du prix pour le pétrole West Texas Intermediate (WTI). En 2010, le pétrole brut Brent coûtait environ 0,11 $US le baril de plus que le pétrole brut confiné à l'Amérique du Nord (WTI). Un an plus tard, l'écart avait considérablement augmenté et se situait, en moyenne, à 17 $US le baril.

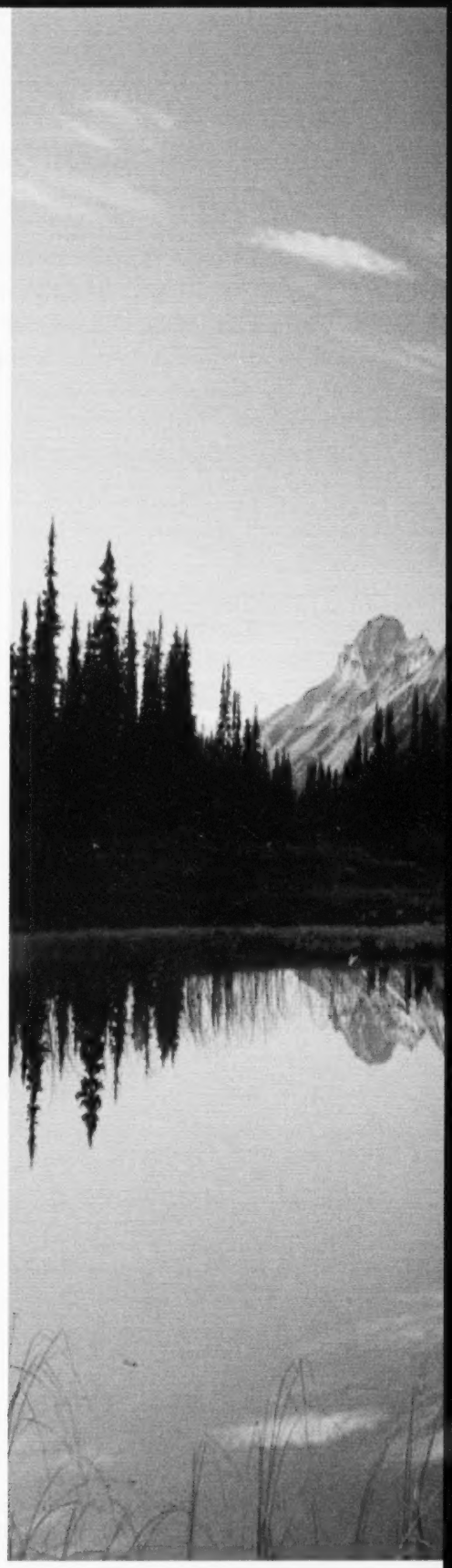

Figure 4

Total Crude Oil Exports

Exportations totales de pétrole brut

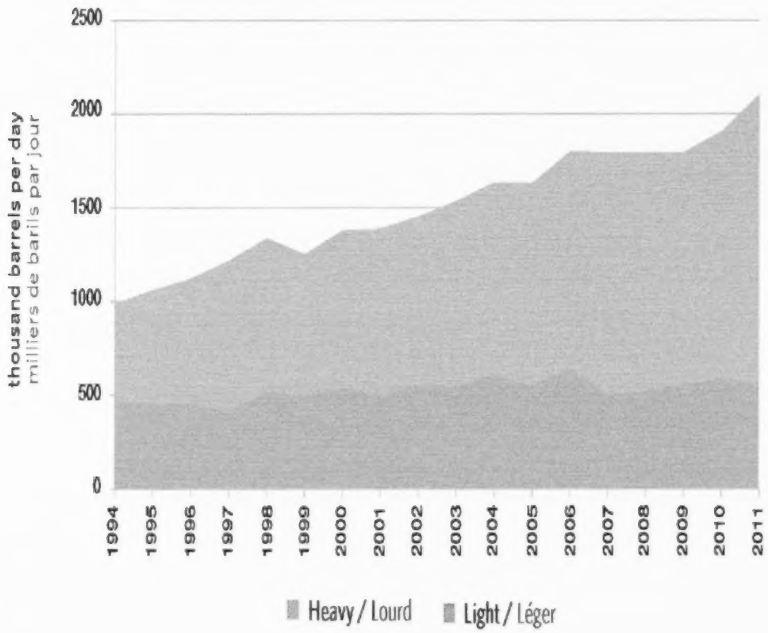

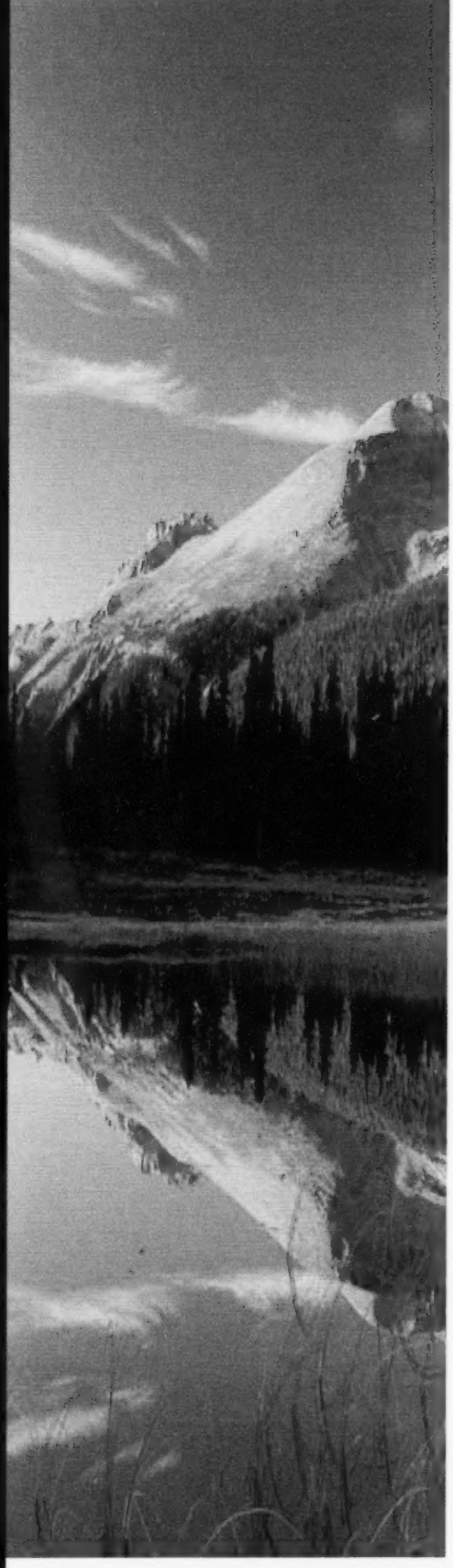

Canada is a net crude oil exporter and the number one supplier of crude oil to the U.S. As seen in Figure 4, in 2011, total Canadian crude exports averaged approximately two million barrels per day, which is a year-on-year increase of roughly five per cent. The total value of exports and net exports in 2011 is estimated at C$63.4 billion and C$39.2 billion, respectively.

Natural gas prices (NYMEX) averaged US$4.04/MMBtu in 2011, 8 per cent below 2010 (US$4.39/MMBtu). Prices in 2011 were also less volatile, with a price range of US$1.02 compared with US$2.52 in 2010. Gas prices continued to be influenced by the increased availability of gas from unconventional sources, notably shale gas.

Figure 5 shows Canadian natural gas production averaged 416.4 $10^6 m^3/d$ (14.7 Bcf/d) in 2011, about the same as 2010 production of 414.4 $10^6 m^3/d$ (14.6 Bcf/d). Pipeline imports

Le Canada est un exportateur net de pétrole brut et le principal fournisseur de ce produit aux États-Unis. Comme l'indique la figure 4, les exportations canadiennes de pétrole brut ont totalisé environ deux millions de barils par jour en 2011, une hausse d'à peu près 5 % par rapport à l'année précédente. En 2011, la valeur totale des exportations et la valeur des exportations nettes se sont élevées à 63,4 et 39,2 milliards de dollars canadiens respectivement.

Les prix du gaz naturel (NYMEX) ont été, en moyenne, de 4,04 $US/MBTU en 2011, en baisse de 8 % par rapport à l'année précédente (4,39 $US/MBTU). Les prix ont aussi été moins volatils en 2011, la variation ayant été de 1,02 $US, par rapport à 2,52 $US en 2010. L'augmentation de l'offre de gaz provenant de ressources non classiques, principalement le gaz de schiste, continue d'agir sur les prix du gaz.

Comme l'indique la figure 5, la production de gaz naturel au Canada s'est élevée, en moyenne, à 416,4 $10^6 m^3/j$ (14,7 Gpi^3/j) en 2011, soit un niveau comparable à la production enregistrée en 2010 de 414,4 $10^6 m^3/j$

Figure 5

2010-2011 Monthly Canadian Natural Gas Exports and Imports

Exportations et importations canadiennes de gaz naturel en 2010-2011

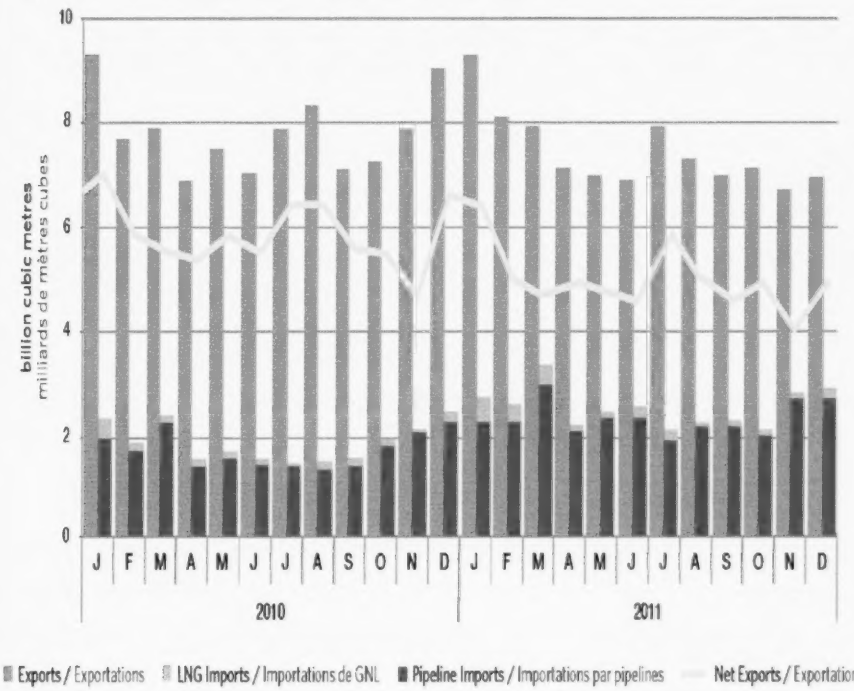

averaged 76.5 $10^6m^3/d$ (2.7 Bcf/d), 35 per cent higher than 2010 imports of 56.6 10^6m^3 (2.0 Bcf/d). Liquefied natural gas (LNG) imports were 9.4 $10^6m^3/d$ (0.33 Bcf/d). Gas exports averaged 249.3 $10^6m^3/d$ (8.8 Bcf/d), slightly below 2010 exports of 251.7 $10^6m^3/d$ (8.9 Bcf/d). The estimated value of net gas exports was C$8.3 billion, a 25 per cent drop compared to 2010 and resulting from higher imports and lower prices.

Electricity prices vary across Canada, largely according to the cost of resources available to generate electricity. In 2011 prices continued to be lowest in the provinces dominated by hydro generation (e.g., Quebec, Manitoba and British Columbia) and higher in provinces with mainly thermal generation, including nuclear power (e.g., Nova Scotia, Ontario, Alberta).

(14,6 Gpi^3/j). Les importations par pipeline ont été en moyenne de 76,5 $10^6m^3/j$ (2,7 Gpi^3/j), une hausse de 35 % par rapport aux 56,6 $10^6m^3/j$ (2,0 Gpi^3/j) importés l'année précédente. Les importations de GNL ont totalisé 9,4 $10^6m^3/j$ (0,33 Gpi^3/j). En ce qui a trait aux exportations de gaz, elles ont été, en moyenne, de 249,3 $10^6m^3/j$ (8,8 Gpi^3/j), en baisse légèrement par rapport à celles de 2010 qui s'élevaient à 251,7 $10^6m^3/j$ (8,9 Gpi^3/j). La valeur estimative des exportations nettes de gaz s'établissait à 8,3 milliards de dollars canadiens, une chute de 25 % comparativement à 2010. Ce résultat s'explique par les importations plus élevées et les prix plus bas.

Les prix de l'électricité varient selon les régions au Canada, en grande partie d'après les coûts des ressources disponibles pour produire cette électricité. En 2011, c'est dans les provinces où la production hydroélectrique (p. ex., le Québec, le Manitoba et la Colombie-Britannique) est la plus élevée que l'on a constaté les prix les plus bas et, à l'opposé, dans celles qui comptent principalement sur la production thermique, y compris l'énergie nucléaire (la

Figure 6

2010-2011 Monthly Canadian Electricity Exports and Imports

Exportations et importations mensuelles d'électricité au Canada en 2010-2011

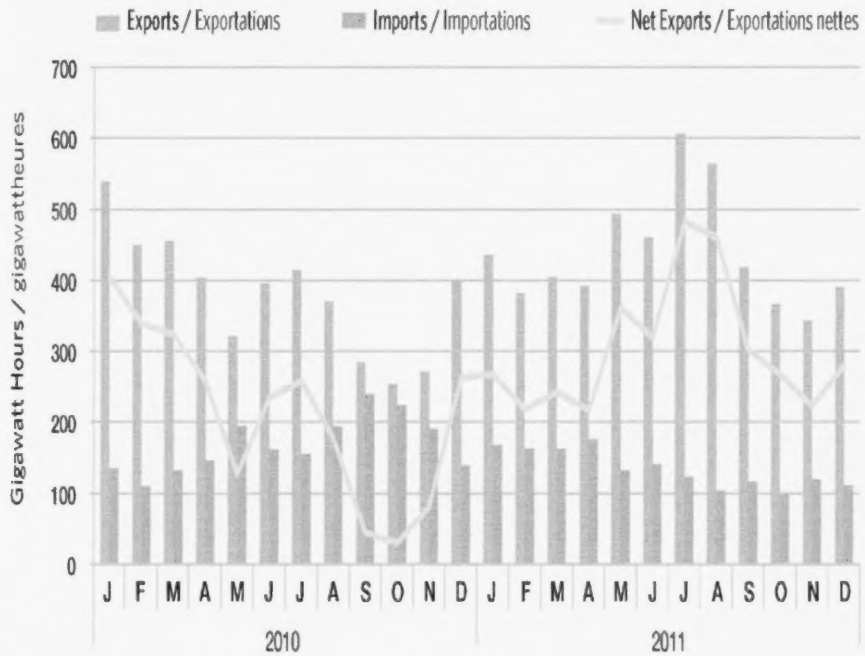

Publications en 2011 dans le cadre du programme d'information sur l'énergie

- Avenir énergétique du Canada – Offre et demande énergétiques à l'horizon 2035 – Évaluation du marché de l'énergie
- Productibilité à court terme de gaz naturel au Canada de 2011 à 2013 – Évaluation du marché de l'énergie
- Potentiel ultime des ressources gazières non classiques du bassin de Horn River dans le nord-est de la Colombie-Britannique – Évaluation du marché de l'énergie
- Aperçu de la situation énergétique au Canada 2010 – Note d'information sur l'énergie
- Projets de mise en valeur du pétrole de réservoirs étanches dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien – Note d'information sur l'énergie
- Commerce de l'énergie – Info-Énergie
- Utilisation de l'énergie dans le Nord canadien – Coup d'œil sur le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut – Info-Énergie
- Regard sur les prix de l'énergie au Canada de 2000 à 2010 – Info-Énergie
- Perspectives énergétiques pour l'été
- Perspectives énergétiques pour l'hiver
- Page Web Données sur les prix de l'énergie à l'intention des Canadiens mise à jour tous les trimestres

Energy Information Program Releases in 2011

- Canada's Energy Future: Energy Supply and Demand Projections to 2035 - Energy Market Assessment
- Short-term Canadian Natural Gas Deliverability 2011-2013 - Energy Market Assessment
- Ultimate Potential for Unconventional Natural Gas in Northeastern British Columbia's Horn River Basin - Energy Market Assessment
- Canadian Energy Overview 2010 - Energy Briefing Note
- Tight Oil Developments in Western Canada Sedimentary Basin – Energy Briefing Note
- Energy Trade - Energy Facts
- Energy Use in Canada's North: An Overview of Yukon, Northwest Territories, and Nunavut - Energy Facts
- Canadian Energy Pricing Trends 2000-2010 - Energy Facts
- Summer Energy Outlook
- Winter Energy Outlook
- Quarterly updates to Energy Pricing for Canadian Consumers web page

In 2011, net exports of electricity increased by 43 per cent from 2010 levels as seen in Figure 6. The main driver for the increased exports was a much higher supply of available hydroelectricity (due to higher precipitation levels). Total exports in 2011 were about 53 GW.h, worth approximately C$2.1 billion. All sales were to U.S. companies. Imports in 2011 were about 17 GW.h, purchased for about C$385 million.

Statistics for oil, natural gas liquids, natural gas and electricity exports and imports are published on the NEB website on a monthly basis. Information on Canadian energy pricing trends is also available on the website.

Canada's Energy Future: Cross-Canada Consultations

In 2011, the Board developed the latest edition of *Canada's Energy Future*, the Board's flagship Energy Market Assessment. *Canada's Energy Future: Energy Supply and Demand Projections to 2035* was released in November 2011. It is comprehensive in its coverage of all provincial energy fuels and sectors, examining our energy system from a variety of perspectives, including supply and demand, and pricing.

In the spring, we consulted with energy experts from government, industry, non-governmental organizations and academia in 12 cities across Canada, resulting in improvements to initial assumptions, methodology and preliminary results. The report also incorporates feedback from experts in areas such as leading edge technologies and energy demand trends.

Currently published every two years, *Canada's Energy Future* projects current trends and provides a baseline for discussion of the energy future that may unfold for Canadians.

Nouvelle-Écosse, l'Ontario et l'Alberta, entre autres) qu'ils ont été les plus élevés.

Au cours de l'année, les exportations nettes d'électricité ont augmenté de 43 % par rapport à 2010, ce qu'illustre la figure 6. Cette hausse s'explique principalement par la disponibilité beaucoup plus grande d'hydroélectricité (découlant des précipitations plus fortes enregistrées). Durant l'année, les exportations totales se sont élevées à environ 53 GWh, pour une valeur d'environ 2,1 milliards de dollars canadiens. Toutes les ventes d'électricité ont été réalisées à des sociétés situées aux États-Unis. Au cours de 2011, les importations ont totalisé environ 17 GWh, pour un montant de 385 millions de dollars canadiens.

Les statistiques concernant les exportations et les importations de pétrole, de liquides de gaz naturel et d'électricité sont publiées tous les mois dans le site Web de l'ONÉ. On y trouve aussi des statistiques sur les tendances relativement aux prix de l'énergie au Canada.

L'avenir énergétique du Canada : consultations pancanadiennes

En 2011, l'Office a publié sa plus récente édition de *L'avenir énergétique du Canada*, sa plus importante évaluation du marché de l'énergie. Le rapport intitulé *Avenir énergétique du Canada - Offre et demande énergétique à l'horizon 2035* a été rendu public en novembre 2011. Toutes les formes de combustibles et toutes les ressources que l'on trouve dans les provinces y sont examinées, ainsi que notre filière énergétique dans son ensemble selon divers angles, notamment l'offre et la demande et les prix.

Au printemps 2011, l'Office a mené des consultations auprès d'experts dans le domaine de l'énergie des gouvernements, du secteur, d'organisations non gouvernementales et d'universitaires dans douze villes au pays en vue de raffiner ses hypothèses de départ, sa méthodologie et ses résultats préliminaires. Le rapport incorpore aussi les commentaires reçus d'experts techniques au fait de la technologie de pointe et des tendances dans la demande d'énergie.

Publié tous les deux ans, *L'avenir énergétique du Canada* propose des projections des tendances actuelles et offre une amorce de discussion sur l'avenir énergétique que pourraient connaître les Canadiens.

NEB People and Culture

At the end of 2011, the Board had six permanent and three temporary members. The Board is supported by a staff of 398 full-time equivalents. Our staff have the broad range of expertise we need to fulfill our mandate as a regulatory tribunal. The NEB is committed to developing, nurturing and maintaining that expertise through robust and focused learning and development initiatives.

Les gens et la culture de l'ONÉ

À la fin de 2011, l'Office comptait six membres permanents et trois membres temporaires, appuyés d'un effectif de 398 équivalents temps plein. Le personnel de l'ONÉ possède un large éventail de compétences techniques utiles à l'exécution de son mandat comme tribunal de réglementation. L'ONÉ est déterminé à perfectionner, soutenir et conserver ces compétences spécialisées et, pour y arriver, il a mis en place des programmes d'apprentissage et de perfectionnement ciblés et solidement structurés.

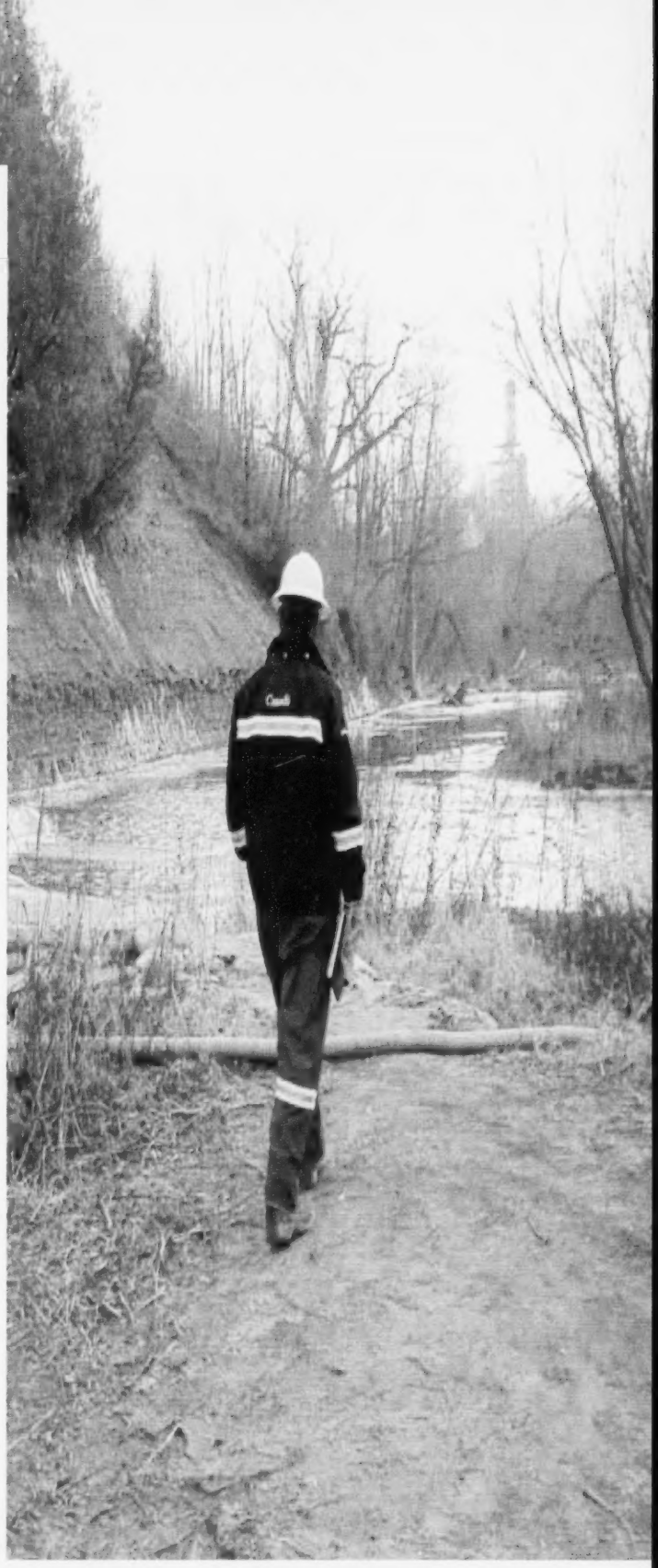

The NEB People Strategy

We take pride in our technical and professional excellence as a regulator, and strive to attract, retain and develop highly qualified staff to work in a dynamic, results-based culture of excellence. Employees are our most valued resource and we depend on them to make our goals a reality. In its People Strategy, the NEB commits to providing the following value proposition to staff:

- interesting and challenging work in the national public interest;
- a workplace that supports learning and professional development;
- a supportive and inclusive workplace, underpinned by a strong culture of values;
- a work/life balance that works for each person;
- a competitive compensation package; and,
- effective leadership.

In 2011, the NEB piloted the second phase of our Emerging Leaders Program. Its objective is to identify and develop individuals who have shown an interest and ability in leadership, and supporting their development and pursuit of leadership positions within the NEB. Also in 2011, the NEB launched a Technical Leaders Program. The objective for the participants in this program is to prepare individuals for leadership roles within the technical stream of the organization. In addition to the Emerging Leaders Program, we have an Existing Leaders Program that sets out a common toolkit of training required by all leaders at the NEB.

NEB is on Top!

In October 2011, the National Energy Board was named as one of Canada's Top 100 Employers for 2012, for the second year in a row (the NEB is a three time-winner as we were also named in 2009). In addition to that honour, we were named as one of Canada's Top Family-Friendly Employers, a designation that recognizes employers offering progressive and forward-thinking programs for employees with young children. We were also recognized as one of Alberta's Top 55 Employers for 2012.

La Stratégie des personnes de l'ONÉ

L'ONÉ est fier de son excellence technique et professionnelle à titre d'organisme de réglementation, et il ne ménage aucun effort pour recruter, maintenir en emploi et perfectionner son personnel hautement compétent pour qu'il évolue dans un milieu dynamique animé par une culture d'excellence axée sur les résultats. Notre personnel constitue notre plus précieuse ressource et, sans lui, nos objectifs ne seraient pas réalisables. Dans le cadre de sa Stratégie des personnes, l'ONÉ s'engage à fournir ce qui suit à son personnel :

- un travail intéressant et stimulant dans l'intérêt public national;
- un lieu de travail favorisant la formation et le perfectionnement professionnel;
- un milieu de travail positif et inclusif avec des valeurs bien ancrées;
- un équilibre entre le travail et la vie personnelle adapté en fonction de chacun;
- un régime de rémunération concurrentiel;
- un leadership à la hauteur.

En 2011, l'ONÉ a lancé la seconde phase de son programme à l'intention des nouveaux leaders, dont l'objectif est de repérer et de perfectionner les personnes manifestant de l'intérêt pour diriger et démontrant des aptitudes en la matière, afin d'appuyer leur développement et leur cheminement vers des postes de direction à l'Office. Il a aussi mis sur pied, en 2011, un programme à l'intention des chefs techniques, qui a pour objectif de préparer les participants à assumer des rôles de leaders dans les aspects techniques de l'organisation. L'ONÉ offre également un programme pour les leaders déjà en poste, qui consiste en une trousse d'outils communs constituée des cours jugés nécessaires pour tous les leaders de l'organisation.

L'ONÉ au sommet!

En octobre 2011, l'Office national de l'énergie a été choisi pour la deuxième année de suite parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada (ces deux distinctions s'ajoutent à celle obtenue en 2009). L'Office a également été élu parmi les employeurs canadiens dont le milieu de travail est le plus favorable à la famille. Cette distinction souligne le travail des employeurs offrant les programmes les plus progressistes et les plus avant-gardistes pour les employés qui ont de jeunes enfants. L'ONÉ a aussi été reconnu comme l'un des cinquante-cinq meilleurs employeurs en Alberta pour 2012.

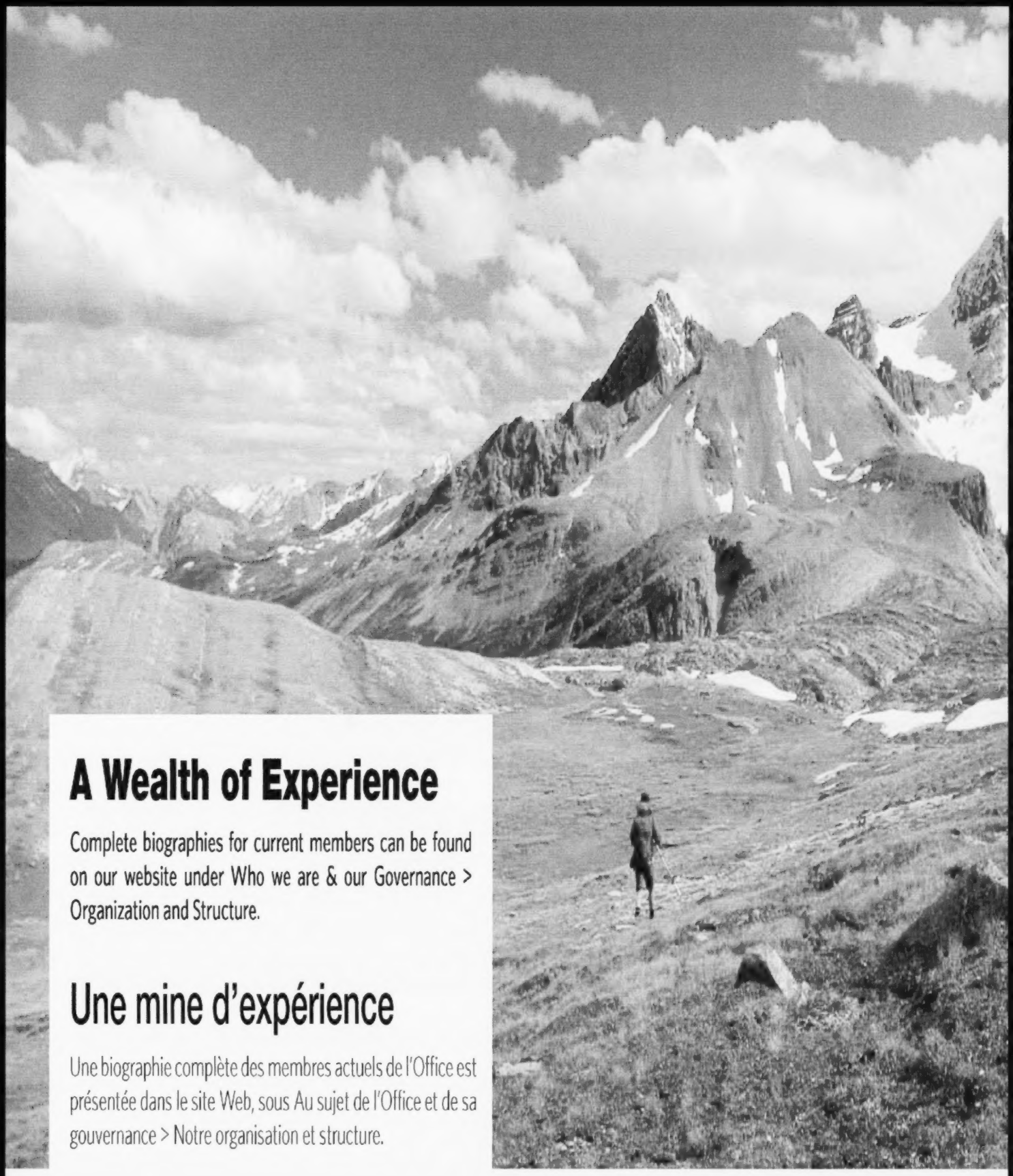

A Wealth of Experience

Complete biographies for current members can be found on our website under Who we are & our Governance > Organization and Structure.

Une mine d'expérience

Une biographie complète des membres actuels de l'Office est présentée dans le site Web, sous Au sujet de l'Office et de sa gouvernance > Notre organisation et structure.

Gaétan Caron

Chair and CEO / Président et premier dirigeant

Sheila Leggett

Vice-Chair / Vice-présidente

Roland George

Member / Membre

Kenneth Bateman

Member / Membre

Georgette Habib

Member / Membre

Lyne Mercier

Member / Membre

David Hamilton

Temporary Member / Membre temporaire

Bob Vergette

Temporary Member / Membre temporaire

Hans Matthews

Temporary Member / Membre temporaire

Appendix A: Hearing Decisions Issued in 2011 (as of 30 November 2011)

Beatton River Replacement Project

OH-002-2011

Provident Energy Pipeline Inc.

LENGTH: 16.3 km

COMMODITY: Oil

APPLICATION RECEIVED: 23 September 2010

HEARING: 5 and 6 May 2011

DECISION RELEASED: 7 July 2011

2010 Final Tolls (Escrow Issue)

RH-004-2010

Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd.

LENGTH: N/A

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 26 July 2010

HEARING: 1-3 March and 23-24 March

DECISION RELEASED: 16 June 2011

Dawson Project

GH-003-2010

Westcoast Energy Inc., carrying on business as Spectra Energy Transmission

LENGTH: N/A

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 31 May 2010

HEARING: 30 November 2010 for 3 days

DECISION RELEASED: 31 January 2011

Kitimat LNG Export Licence

GH-001-2011

KM LNG Operating General Partnership

LENGTH: N/A

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 9 December 2010

HEARING: 7-10 June and 13-14 July 2011

DECISION RELEASED: 13 October 2011

Firm Service Application

RH-002-2011

Trans Mountain Pipeline ULC

LENGTH: N/A

COMMODITY: Oil

APPLICATION RECEIVED: 29 November 2010

HEARING: 22 August 2011 for 5 days

DECISION RELEASED: 1 December 2011

Bakken Pipeline Project Canada

OH-001-2011

Enbridge Bakken Pipeline Company Inc.

LENGTH: 123.4 km

COMMODITY: Oil

APPLICATION RECEIVED: 17 January 2011

HEARING: 4 October 2011 for 2 days

DECISION RELEASED: 22 December 2011

Murphy Oil Company Ltd. - Complaint and Application regarding Westcoast Energy Inc.,carrying on business as Spectra Energy Transmission

RHW-1-2011

LENGTH: N/A

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 26 November 2010

HEARING: 27 June 2011 for 1 day

DECISION RELEASED: 23 August 2011

Application Regarding the Express Pipelines Ltd. (Express) Husky Lateral

MHW-001-2010

LENGTH: N/A

COMMODITY: Oil

APPLICATION RECEIVED: 10 August 2010

HEARING: 6 April 2011 for 1 day

DECISION RELEASED: 26 May 2011

Horn River Project

GH-2-2010

NOVA Gas Transmission Ltd.

LENGTH: 74 km built and 83 km purchased

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 19 February 2010

HEARING: Written proceeding

DECISION RELEASED: 27 January 2011

Apache Pipeline Abandonment

MHW-002-2010

Apache Canada Ltd.

LENGTH: 5 km

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 11 March 2010

HEARING: Written proceeding

DECISION RELEASED: 6 June 2011

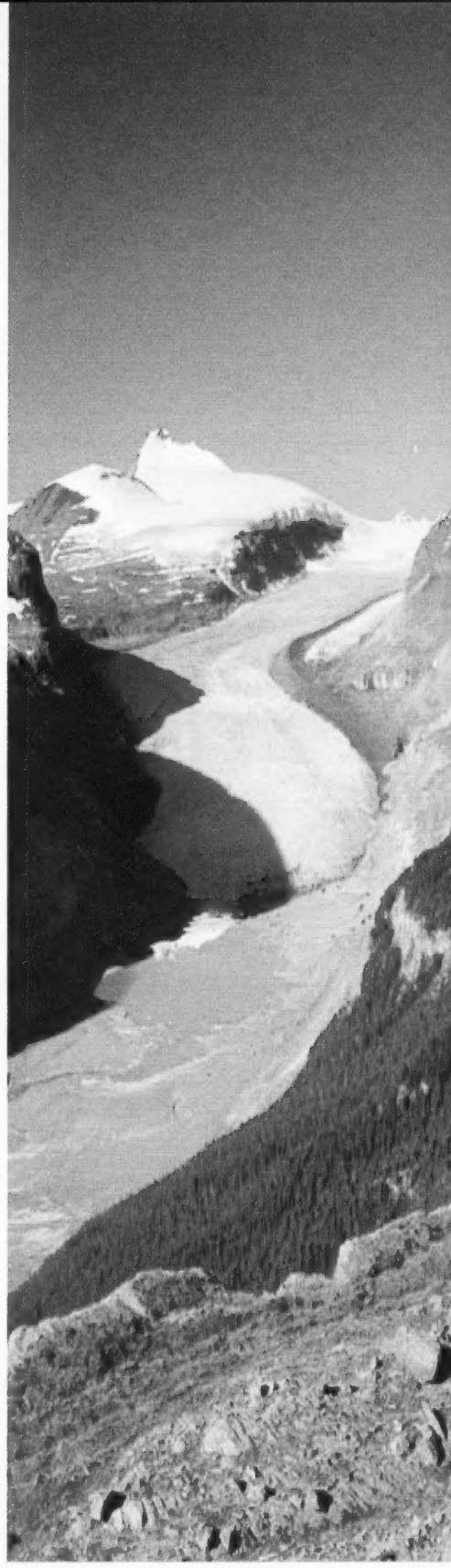

Annexe A – Décisions à la suite d'audiences diffusées en 2011 (au 30 novembre 2011)

Projet de remplacement Beatton River

OH-002-2011

Provident Energy Pipeline Inc.

LONGUEUR : 16,3 km

PRODUIT : Pétrole

DATE DE LA DEMANDE : 23 septembre 2010

AUDIENCE : 5 et 6 mai 2011

PUBLICATION DE LA DÉCISION : 7 juillet 2011

Droits définitifs pour 2010 (question de délivrance sous condition)

RH-004-2010

Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd.

LONGUEUR : s.o.

PRODUIT : Gaz

DATE DE LA DEMANDE : 26 juillet 2010

AUDIENCE : 1er au 3 mars et 23 et 24 mars

PUBLICATION DE LA DÉCISION : 16 juin 2011

Projet Dawson

GH-003-2010

Westcoast Energy Inc., exploitée sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission

LONGUEUR : s.o.

PRODUIT : Gaz

DATE DE LA DEMANDE : 31 mai 2010

AUDIENCE : 30 novembre 2010; trois journées

PUBLICATION DE LA DÉCISION : 31 janvier 2011

Licence d'exportation de GNL de Kitimat

GH-001-2011

KM LNG Operating General Partnership

LONGUEUR : s.o.

PRODUIT : Gaz

DATE DE LA DEMANDE : 9 décembre 2010

AUDIENCE : 7 au 10 juin et 13 et 14 juillet 2011

PUBLICATION DE LA DÉCISION : 13 octobre 2011

Demande de service garanti

RH-002-2011

Trans Mountain Pipeline ULC

LONGUEUR : s.o.

PRODUIT : Pétrole

DATE DE LA DEMANDE : 29 novembre 2010

AUDIENCE : 22 août 2011; cinq journées

PUBLICATION DE LA DÉCISION : 1er décembre 2011

Projet de pipeline Bakken Canada

OH-001-2011

Enbridge Bakken Pipeline Company Inc.

LONGUEUR : 123,4 km

PRODUIT : Pétrole

DATE DE LA DEMANDE : 17 janvier 2011

AUDIENCE : 4 octobre 2011; deux journées

PUBLICATION DE LA DÉCISION : 22 décembre 2011

Plainte et demande de Murphy Oil Company Ltd. au sujet de Westcoast Energy Inc., exploitée sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission

RHW-1-2011

LONGUEUR : s.o.

PRODUIT : Gaz

DATE DE LA DEMANDE : 26 novembre 2010

AUDIENCE : 27 juin 2011; une journée

PUBLICATION DE LA DÉCISION : 23 août 2011

Projet Horn River

GH-2-2010

NOVA Gas Transmission Ltd.

LONGUEUR : 74 km construits, 83 km achetés

PRODUIT : Gaz

DATE DE LA DEMANDE : 19 février 2010

AUDIENCE : Audience par voie de mémoires

PUBLICATION DE LA DÉCISION : 27 janvier 2011

Demande visant le pipeline latéral Husky d'Express Pipeline Ltd (Express)

MHW-001-2010

LONGUEUR : s.o.

PRODUIT : Pétrole

DATE DE LA DEMANDE : 10 août 2010

AUDIENCE : 6 avril 2011; une journée

PUBLICATION DE LA DÉCISION : 26 mai 2011

Cessation d'exploitation du pipeline d'Apache

MHW-002-2010

Apache Canada Ltd.

LONGUEUR : 5 km

PRODUIT : Gaz

DATE DE LA DEMANDE : 11 mars 2010

AUDIENCE : Audience par voie de mémoires

PUBLICATION DE LA DÉCISION : 6 juin 2011

Appendix B - Hearing Decisions Pending as of 31 December 2011

Leismer to Kettle River Crossover

GH-004-2011

NOVA Gas Transmission Ltd.

LENGTH: 79 km

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 15 July 2011

HEARING: Schedule to Commence on 8 May 2012

Application for a 20-year licence to export liquefied natural gas

GH-003-2011

BC LNG Export Co-operative LLC

LENGTH: N/A

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 8 March 2011

HEARING: Written Process

Vantage Pipeline Project

OH-003-2011

Vantage Pipeline Canada Inc.

LENGTH: 578.3 km

COMMODITY: Oil

APPLICATION RECEIVED: 7 February 2011

HEARING: 1 November 2011 for 3 days

Approval of the Business and Services Restructuring Proposal and Mainline Final Tolls for 2012 and 2013

RH-003-2011

TransCanada PipeLines Limited, NOVA Gas Transmission Ltd., Foothills Pipe Lines Ltd.

LENGTH: N/A

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 1 September 2011

HEARING: 4 June 2012 for 55-60 days

Northwest Mainline Expansion

GH-002-2011

NOVA Gas Transmission Ltd.

LENGTH: 104 km

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 29 April 2011

HEARING: 29 November 2011 for 2 days

Enbridge Northern Gateway Pipeline Project

OH-004-2011

Northern Gateway Pipelines Inc.

LENGTH: Two pipelines each measuring 1172 km

COMMODITY: Oil

APPLICATION RECEIVED: 27 May 2010

HEARING: TBD

Imperial Oil Complaint with respect to Enbridge Southern Lights GP Tariffs No. 1 and No. 2

RH-001-2011

Imperial Oil

LENGTH: N/A

COMMODITY: Oil

APPLICATION RECEIVED: 1 September 2010

HEARING: 15 November 2011 for 5 days

Line 9 Reversal Phase I

OH-005-2011

Enbridge Pipelines Inc.

LENGTH: N/A

COMMODITY: Oil

APPLICATION RECEIVED: 8 August 2011

HEARING: TBD

Northwest Mainline Komie North Extension

GH-001-2012

NOVA Gas Transmission Ltd.

LENGTH: 130 Km

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 14 October 2011

HEARING: TBD

Abandon the Empire Odourant Station

MHW-002-2011

St. Clair Pipelines Management Inc.

LENGTH: N/A

COMMODITY: Gas

APPLICATION RECEIVED: 2 May 2011

HEARING: Written proceeding

Annexe B – Instances en cours au 31 décembre 2011

Demande relative au croisement de Leismer à Kettle River

GH-004-2011

NOVA Gas Transmission Ltd.

LONGUEUR : 79 km

PRODUIT : Gaz

DATE DE LA DEMANDE : 15 juillet 2011

AUDIENCE : Début de l'audience prévu pour le 8 mai 2012

Demande de licence d'exportation de gaz naturel liquéfié d'une durée de 20 ans

GH-003-2011

BC LNG Export Co-operative LLC

LONGUEUR : s.o.

PRODUIT : Gaz

DATE DE LA DEMANDE : 8 mars 2011

AUDIENCE : Audience par voie de mémoires

Projet pipelinier Vantage

OH-003-2011

Vantage Pipeline Canada Inc.

LONGUEUR : 578,3 km

PRODUIT : Pétrole

DATE DE LA DEMANDE : 7 février 2011

AUDIENCE : 1er novembre; trois journées

Demande d'approbation de restructuration d'entreprise et de services ainsi que des droits définitifs exigibles sur le réseau principal en 2012 et 2013

RH-003-2011

TransCanada PipeLines Limited, NOVA Gas Transmission Ltd., Foothills Pipe Lines Ltd.

LONGUEUR : s.o.

PRODUIT : Gaz

DATE DE LA DEMANDE : 1er septembre 2011

AUDIENCE : 4 juin 2012; 55 à 60 journées

Agrandissement de la canalisation principale du Nord-Ouest

GH-002-2011

NOVA Gas Transmission Ltd.

LONGUEUR : 104 km

PRODUIT : Gaz

DATE DE LA DEMANDE : 29 avril 2011

AUDIENCE : 29 novembre 2011; deux journées

Projet pipelinier Northern Gateway d'Enbridge

OH-004-2011

Northern Gateway Pipelines Inc.

LONGUEUR : Deux pipelines d'une longueur de 1 172 km chacun

PRODUIT : Pétrole

DATE DE LA DEMANDE : 27 mai 2010

AUDIENCE : à déterminer

Plainte de Compagnie Pétrolière Impériale Ltée concernant les Tarifs nº 1 et nº 2 pour le transport sur le pipeline Southern Lights GP d'Enbridge

RH-001-2011

Compagnie Pétrolière Impériale Ltée

LONGUEUR : s.o.

PRODUIT : Pétrole

DATE DE LA DEMANDE : 1er septembre 2010

AUDIENCE : 15 novembre 2011; cinq journées

Prolongement Komie North sur la canalisation principale du Nord-Ouest

GH-001-2012

NOVA Gas Transmission Ltd.

LONGUEUR : 130 km

PRODUIT : Gaz

DATE DE LA DEMANDE : 14 octobre 2011

AUDIENCE : à déterminer

Première étape du projet d'inversion de la canalisation 9

OH-005-2011

Enbridge Pipelines Inc.

LONGUEUR : s.o.

PRODUIT : Pétrole

DATE DE LA DEMANDE : 8 août 2011

AUDIENCE : à déterminer

Cessation d'exploitation du poste d'odorisation Empire

MHW-002-2011

St. Clair Pipelines Management Inc.

LONGUEUR : s.o.

PRODUIT : Gaz

DATE DE LA DEMANDE : 2 mai 2011

AUDIENCE : Audience par voie de mémoires

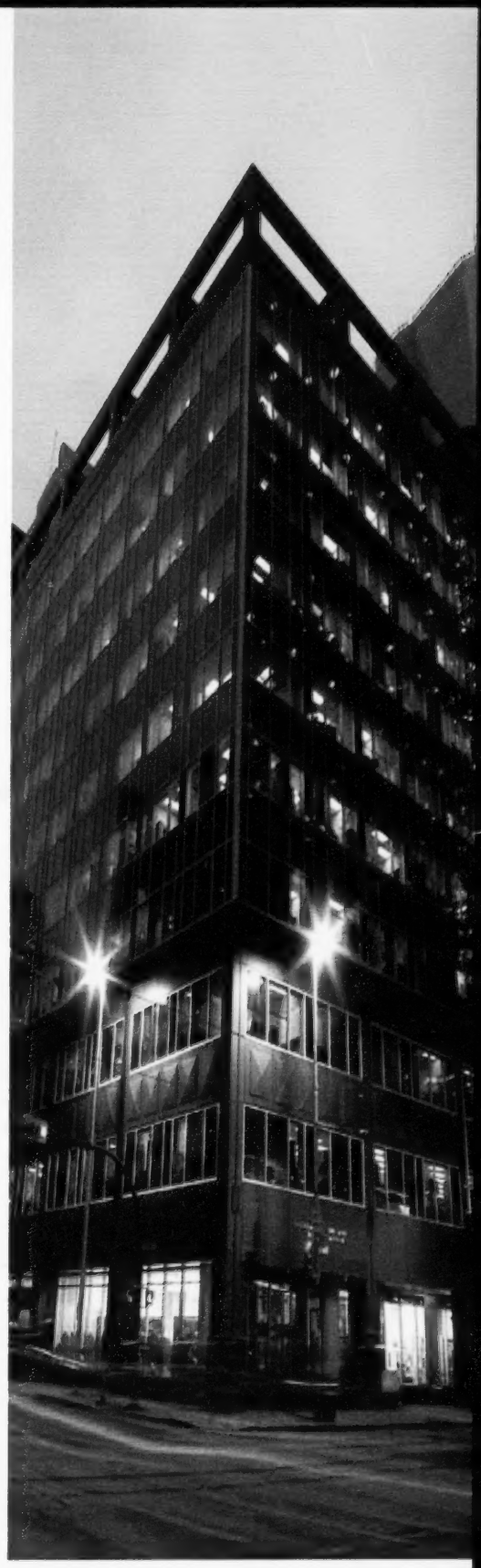

Appendix C – Judicial Challenges to the Board's Decisions in 2011

The following is a summary of judicial challenges to Board decisions for 2011.

Geophysical Service Incorporated

On 20 August 2010, Geophysical Service Incorporated filed Leave to Appeal applications in relation to decisions in three National Energy Board's letters relating to future release of seismic data filed by it. Geophysical Service also filed judicial review applications in relation to the letters.

The Court granted leave to Geophysical Service Incorporated to appeal the decision contained in one of the Board's letters. It also ordered that the judicial review applications be heard at the same sitting of the Court after the hearing of the appeal. On 13 December 2010, Geophysical Service Incorporated filed its Notice of Appeal.

The Court heard the appeal and judicial review applications together on 15 December 2011, and dismissed each of them at that time.

Lynx Canada Information Systems Ltd.

In June 2009, Geophysical Service Incorporated took legal action against Lynx Canada Information Systems Ltd. in the Alberta Court of Queen's Bench for copyright infringement relating to geophysical information and related relief. On 27 May 2011, Lynx Canada Information Systems Ltd. brought a Third Party Claim against the National Energy Board. The file is ongoing.

Waupisoo Pipeline System and Woodland Pipeline Extension Project

On 3 February 2011, the North Central Surface Rights Association, Eli Cholach and Nellie Cholach, filed with the Federal Court of Appeal, a Notice of Motion for Leave to Appeal the Board's decision dated 18 January 2011 regarding jurisdictional requests concerning these two pipeline projects. The Motion was dismissed with costs by the Court on 24 March 2011.

Cenovus Energy Inc., Application Regarding the Express Pipelines Ltd. Husky Lateral (MHW-1-2010)

On 24 June 2011, Express Pipelines Ltd. filed, with the Federal Court of Appeal, a Notice of Motion for Leave to Appeal the Board's MHW-1-2010 decision, issued 26 May 2011 related to service and tolls on the Husky Lateral. The Court granted the Motion on 23 September 2011 and Express filed their Notice of Appeal with the Federal Court of Appeal on 21 November 2011. The file is ongoing.

NOVA Gas Transmission Ltd. - Final 2011 Tolls for the Alberta System and Implementation of Alberta System Integration

On 16 September 2011, Altagas Ltd. filed, with the Federal Court of Appeal, a Notice of Motion for Leave to Appeal of the NEB letter decision and Order TG-05-2011 dated 19 August 2011 approving Implementation of Alberta System Integration. The Court granted the Motion on 10 November 2011. The file is ongoing.

On 19 September 2011, BP Canada Energy Company filed, with the Federal Court of Appeal, a Notice of Motion for Leave to Appeal of the NEB letter decision and Order TG-05-2011 dated 19 August 2011 approving Implementation of Alberta System Integration. The Court granted the Motion on 10 November 2011. The file is ongoing.

Trans Mountain Pipeline ULC - Application for Firm Service to the Westridge Marine Terminal

On 29 December 2011, Chevron Canada Limited filed, with the Federal Court of Appeal, a Notice of Motion for Leave to Appeal the Board's RH-2-2011 decision, issued 1 December 2011 related to an application for firm service on the Trans Mountain pipeline system for certain capacity to the Westridge dock. The file is ongoing.

Annexe C – Appels judiciaires de décisions de l'Office en 2011

La présente annexe résume les appels judiciaires des décisions de l'Office qui ont été interjetés en 2011.

Geophysical Service Incorporated

Le 20 août 2010, Geophysical Service Incorporated a déposé des requêtes en autorisation d'appeler de décisions rendues par l'Office national de l'énergie dans trois lettres concernant la publication future de données sismiques qu'elle avait déposées auprès de l'Office. Geophysical Service a aussi déposé des requêtes en révision judiciaire concernant les lettres en question.

La cour a accueilli l'autorisation d'appel de Geophysical Service Incorporated relativement à la décision contenue dans une des lettres de l'Office. Elle a également ordonné que les trois demandes de révision judiciaire soient entendues durant la même session de la cour, après l'audition portant sur l'appel. Le 13 décembre 2010, Geophysical Service Incorporated a déposé son avis d'appel.

La Cour a entendu l'appel et les requêtes en révision judiciaire le 15 décembre 2011 et les a alors toutes rejetées.

Lynx Canada Information Systems Ltd.

En juin 2009, Geophysical Service Incorporated a intenté des poursuites contre Lynx Canada Information Systems Ltd. devant la Cour du banc de la Reine de l'Alberta pour violation du droit d'auteur concernant des informations géophysiques et les réparations connexes. Le 27 mai 2011, Lynx Canada Information Systems Ltd. a intenté une poursuite contre l'Office national de l'énergie à titre de tierce partie. Le dossier est toujours en instance.

Réseau pipelinier Waupisoo et projet de prolongement du pipeline Woodland

Le 3 février 2011, la North Central Surface Rights Association, Eli Cholach et Nellie Cholach ont déposé en Cour d'appel fédérale un avis de motion en autorisation d'appel d'une décision de l'Office datée du 18 janvier 2011 portant sur des requêtes touchant sa compétence dans ces deux projets de pipelines. La Cour a rejeté la motion avec dépens le 24 mars 2011.

Cenovus Energy Inc. - Demande visant le pipeline latéral Husky d'Express Pipelines Ltd. (MHW 1-2010)

Le 24 juin 2011, Express Pipelines Ltd. a déposé en Cour d'appel fédérale un avis de motion en autorisation d'appel de la décision MHW-1-2010 de l'Office, rendue le 26 mai 2011, concernant le service et les droits sur le pipeline latéral Husky. La Cour a accueilli la requête le 23 septembre 2011, et Express a déposé son avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale le 21 novembre 2011. Le dossier est toujours en instance.

NOVA Gas Transmission Ltd. - Droits définitifs pour 2011 sur le réseau de l'Alberta et réalisation de l'intégration du réseau de l'Alberta

Le 16 septembre 2011, Altagas a déposé en Cour d'appel fédérale un avis de motion en autorisation d'appel de la lettre-décision TG-05-2011 de l'Office du 19 août 2011, autorisant la réalisation de l'intégration du réseau de l'Alberta. La Cour a accueilli la requête le 10 novembre 2011. Le dossier est toujours en instance.

Le 19 septembre 2011, BP Canada Energy Company a déposé en Cour d'appel fédérale un avis de motion en autorisation d'appel de la lettre-décision TG-05-2011 de l'Office du 19 août 2011, autorisant la réalisation de l'intégration du réseau de l'Alberta. La Cour a accueilli la requête le 10 novembre 2011. Le dossier est toujours en instance.

Trans Mountain Pipeline ULC - Demande de service garanti au terminal maritime Westridge

Le 29 décembre 2011, Chevron Canada Limited a déposé en Cour d'appel fédérale un avis de motion en autorisation d'appel de la décision RH-2-2011 de l'Office, rendue le 1er décembre 2011, concernant une demande de service garanti sur le réseau pipelinier Trans Mountain pour une certaine capacité au quai Westridge. Le dossier est toujours en instance.

Appendix D - Certificates and Orders Oil

Certificates Issued During 2011 Approving Oil Pipeline Facilities Including Pipeline Construction Exceeding 40 Kilometres in Length

There were no certificates issued approving oil pipeline facilities including pipeline construction exceeding 40 km.

Orders Issued During 2011 Approving Oil Pipeline Facilities Including Pipeline Construction Not Exceeding 40 Kilometres in Length

Applicant	Order Number	Date Issued	Description	Estimated Cost ($)
Provident Energy Pipeline Inc.	XO-P115-004-2011	2011-07-07	Application to construct and operate a 16.3 km pipeline segment along Provident's Boundary Lake Pipeline	7 048 746
Enbridge Southern Lights GP Inc. on behalf of Enbridge Southern Lights LP	XO-E242-006-2011	2011-09-28	Application to construct facilities to deliver diluents off Enbridge's Southern Lights Line 13 to an existing Plains Marketing Limited delivery line	12 930 000
Enbridge Southern Lights GP Inc. on behalf of Enbridge Southern Lights LP	XO-E242-005-2011	2011-08-04	Application to add a third party connection point to the existing Southern Lights Diluent Manifold 213 at the Enbridge Pipelines Inc. Terminal at Edmonton	3 000 000
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-003-2011	2011-03-10	Application for an Exemption Order for the Enbridge Edmonton Tank Expansion 2012 Project Phase II	176 300 000
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-002-2011	2011-02-14	Application for approval of the Canada Diluent Connection Edmonton Terminal Project to facilitate a metered connection to the existing Condensate Blend (CRW) pool at the Enbridge Edmonton Terminal	12 300 000
Enbridge Pipelines Inc.	XO-E101-001-2011	2011-01-17	Facilities Exemption Order for the Pembina Nipisi Heavy Receipt Connection Project to accommodate the delivery of heavy crudes into the Edmonton Terminal through the existing Federated 305 mm (NPS 12) pipeline (owned and operated by Pembina Pipeline Corporation) from a receipt point along the western fence line of the Edmonton Terminal	12 100 000
Enbridge Bakken Pipeline Company Inc., on behalf of Enbridge Bakken Pipeline Limited Partnership	XO-E256-007-2011	2011-12-11	Application to request an Exemption Order for the Enbridge Bakken Project to transport crude oil from Bakken Formation in North Dakota and Montana to refinery markets in North America	180 000 000

Annexe D – Certificats et ordonnances pour oléoducs

Certificats délivrés en 2011 pour approuver des installations d'oléoducs, y compris la construction de pipelines de plus de 40 kilomètres de longueur

Aucun certificat n'a été délivré pour approuver des installations d'oléoducs, y compris la construction de pipelines de plus de 40 kilomètres de longueur.

Ordonnances délivrées en 2011 pour approuver des installations d'oléoducs, y compris la construction de pipelines ne dépassant pas 40 kilomètres de longueur

Demandeur	Numéro de l'ordonnance	Délivrée le	Description	Coût estimatif ($)
Provident Energy Pipeline Inc.	XO-P115-004-2011	7 juillet 2011	Demande pour construire et exploiter un tronçon de pipeline de 16,3 km longeant le pipeline Boundary Lake de Provident	7 048 746
Enbridge Southern Lights GP Inc., au nom de d'Enbridge Southern Lights LP	XO-E242-006-2011	28 septembre 2011	Demande d'autorisation pour construire des installations de transport de diluants depuis la canalisation nº 13 d'Enbridge Southern Lights jusqu'à une conduite de livraison existante de Plains Marketing Limited	12 930 000
Enbridge Southern Lights GP Inc., au nom de d'Enbridge Southern Lights LP	XO-E242-005-2011	4 août 2011	Demande visant l'ajout d'un point de raccordement tiers au collecteur de diluant 213 de Southern Lights existant au terminal d'Edmonton de Pipelines Enbridge Inc.	3 000 000
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-003-2011	10 mars 2011	Demande d'ordonnance d'exemption pour l'agrandissement du parc de réservoirs au terminal d'Edmonton dans le cadre de la phase II de 2012 du projet d'agrandissement	176 300 000
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-002-2011	14 février 2011	Demande d'autorisation du projet de raccordement pour diluant au terminal d'Edmonton afin de faciliter un raccordement avec comptage au pool de condensats (CRW) au terminal d'Edmonton d'Enbridge	12 300 000
Pipelines Enbridge Inc.	XO-E101-001-2011	17 janvier 2011	Demande d'ordonnance d'exemption pour des installations du projet de raccordement à un point de réception de pétrole brut lourd sur le pipeline Pembina Nipisi, afin de permettre le transport de bruts lourds jusqu'au terminal d'Edmonton, en passant par le pipeline Federated de 305 mm (NPS 12) (détenu et exploité par Pembina Pipeline Corporation), depuis un point de réception situé le long de la ligne de clôture côté ouest du terminal d'Edmonton	12 100 000
Enbridge Bakken Pipeline Company Inc., au nom d'Enbridge Bakken Pipeline Limited Partnership	XO-E256-007-2011	11 décembre 2011	Demande d'ordonnance d'exemption concernant le projet Enbridge Bakken visant le transport de pétrole brut de la formation de Bakken, dans le Dakota du Nord et le Montana, jusqu'aux raffineries en Amérique du Nord	180 000 000

Appendix E - Certificates and Orders Gas

Certificates Issued During 2011 Approving the Construction of Gas Pipeline Facilities Exceeding 40 Kilometres in Length

Applicant	Certificate Number	Date Issued	Description	Estimated Cost ($)
Imperial Oil Resources Ventures Limited	GC-116	2011-03-10	Mackenzie Gas Project - Certificate of Public Convenience GC-116	16 000 000 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	GC-117	2011-02-22	Authorizing the construction and operation of the Horn River Facilities	307 000 000

Orders Issued During 2011 Approving the Construction of Gas Pipeline Facilities Not Exceeding 40 Kilometres in Length

Applicant	Order Number	Date Issued	Description	Estimated Cost ($)
Westcoast Energy Inc.	XG-W102-020-2011	2011-10-14	Dawson Project Section 58 Application	Information not available
Westcoast Energy Inc.	XG-W102-005-2011	2011-04-21	Application for the construction of the Transmission North Expansion Project pursuant to section 58 of the NEB Act	260 000 000
Westcoast Energy Inc., carrying on business as Spectra Energy Transmission	XG-W102-002-2011	2011-01-26	Application to Vary Board Order XG-W102-02-2011 for Emergency Power Modification	Information not available
Petroleum Transmission Company	XG-P275-015-2011	2011-08-05	Application for the Dewdney Spur Deviation Project	1 400 000
Niagara Gas Transmission Limited	XG-N213-013-2011	2011-07-19	Application to Install a New Subsurface Watercourse Crossing	7 842 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-04-2011	2011-04-04	Application to Construct and Operate the Gold Creek Compressor Station Unit B3 Addition	60 300 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-027-2011	2011-11-28	Application to Construct and Operate the Cheecham Kettle River Expansion	42 300 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-024-2011	2011-11-08	Application to Construct and Operate the Berland River Compressor Station Unit Addition	70 900 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-023-2011	2011-10-27	Application to construct and operate the Whiskey Jack Lake Sales Meter Station	1 400 000

Certificates and Orders Issued During 2011 Approving the Construction of Other Commodity Pipeline Facilities Not Exceeding 40 Kilometres in Length

Applicant	Order Number	Date Issued	Description	Estimated Cost ($)
1057533 Alberta Ltd.	XG-Z027-022-2011	2011-10-27	Application to construct the Gething Source Water Pipeline from North Western Alberta to a location in North Eastern British Columbia	5 000 000

Annexe E – Certificats et ordonnances pour gazoducs

Certificats délivrés en 2011 pour approuver la construction d'installations de gazoducs de plus de 40 kilomètres de longueur

Demandeur	Numéro du certificat	Délivré le	Description	Coût estimatif ($)
Imperial Oil Resources Ventures Limited	GC-116	10 mars 2011	Projet gazier Mackenzie - Certificat d'utilité publique GC-116	16 000 000 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	GC-117	22 février 2011	Autorisation de construire et d'exploiter les installations de Horn River	307 000 000

Ordonnances délivrées en 2011 pour la construction d'installations de gazoducs ne dépassant pas 40 kilomètres de longueur

Demandeur	Numéro de l'ordonnance	Délivrée le	Description	Coût estimatif ($)
Westcoast Energy Inc.	XG-W102-020-2011	14 octobre 2011	Demande relative au projet Dawson aux termes de l'article 58	Renseignements non disponibles
Westcoast Energy Inc.	XG-W102-005-2011	21 avril 2011	Demande visant la construction du projet d'agrandissement Transmission North aux termes de l'article 58 de la Loi sur l'ONÉ	260 000 000
Westcoast Energy Inc., exploitée sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission	XG-W102-002-2011	26 janvier 2011	Demande de modification de l'ordonnance XG-W102-02-2011 de l'Office pour la modification de l'alimentation de secours	Renseignements non disponibles
Petroleum Transmission Company	XG-P275-015-2011	5 août 2011	Demande relative au projet de déviation Dewdney Spur	1 400 000
Niagara Gas Transmission Limited Alliance Pipeline Ltd.	XG-N213-013-2011	19 juillet 2011	Demande visant l'installation d'un nouveau franchissement de cours d'eau souterrain	7 842 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-04-2011	4 avril 2011	Demande visant la construction et l'exploitation de l'unité de station de compression B3 ajoutée à la station de compression Gold Creek	60 300 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-027-2011	28 novembre 2011	Demande visant la construction et l'exploitation de l'agrandissement Cheecham Kettle River	42 300 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-024-2011	8 novembre 2011	Demande visant la construction et l'exploitation de l'unité de station de compression ajoutée à la station Berland River	70 900 000
NOVA Gas Transmission Ltd.	XG-N081-023-2011	27 octobre 2011	Demande d'autorisation pour la construction et l'exploitation de la station de comptage au point de vente de Whiskey Jack Lake	1 400 000

Certificats et ordonnances délivrés en 2011 pour approuver la construction de pipelines de transport d'autres produits, ne dépassant pas 40 kilomètres de longueur

Demandeur	Numéro de l'ordonnance	Délivrée le	Description	Coût estimatif ($)
1057533 Alberta Ltd.	XG-Z027-022-2011	27 octobre 2011	Demande visant la construction du pipeline d'approvisionnement en eau Gething du nord-est de l'Alberta jusqu'à un endroit situé dans le nord-est de la Colombie-Britannique	5 000 000

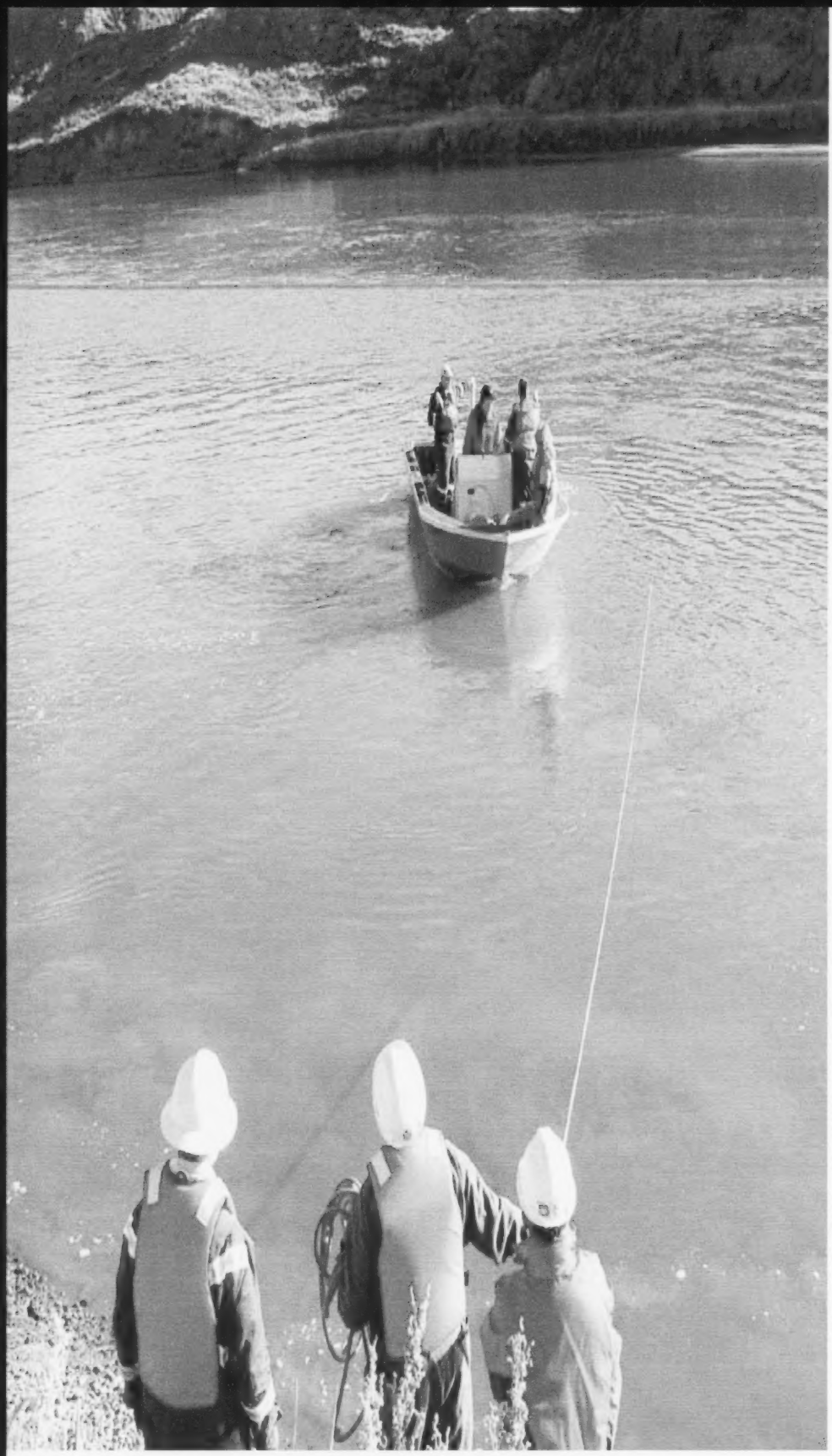

DANGER
CONFINED
SPACE
HAZARDOUS
ATMOSPHERE
ENTRY BY
PERMIT ONLY

Canada